



5

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

5.1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2019 2

5.1.1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	2
5.1.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	4
5.1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
5.1.4. ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7

5.2. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 8

5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31/12/2019

5.1.1 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	14 et 15	366,5	193,6
Droits audiovisuels	14	45,3	56,9
Autres immobilisations incorporelles	14	137,2	135,1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		549,0	385,6
Terrains	16	19,1	19,1
Constructions	16	57,6	61,1
Droits d'utilisation des actifs loués	16	38,3	-
Autres immobilisations corporelles	16	39,0	39,2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		153,9	119,4
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	19.1	5,3	6,2
Autres actifs financiers non courants	19.1	6,4	18,5
Participations dans les coentreprises et les entreprises associées	18	13,5	10,8
ACTIFS FINANCIERS		25,2	35,5
Actifs d'impôts différés	10	24,5	16,2
ACTIF NON COURANT		752,6	556,7
Stocks de droits de diffusion	17	280,2	260,9
Autres stocks	17	11,6	8,6
Créances clients nettes	19.1	356,2	320,5
Impôts courants		2,1	6,6
Instruments financiers dérivés	20.3	0,0	0,2
Autres actifs financiers courants	19.1	1,8	13,7
Autres actifs courants	19.1	207,6	209,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19.1	45,9	132,8
ACTIF COURANT		905,5	952,8
Actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	11	49,2	-
TOTAL ACTIF		1 707,3	1 509,5

⁽¹⁾ Conformément à IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs de la société iGaal sont présentés dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 comme des "actifs détenus en vue de la vente" (cf. note 11 – Activité en cours de cession / cédée).

PASSIF

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		50,6	50,6
Prime d'émission		7,6	7,6
Actions propres		(12,2)	(12,0)
Réserves consolidées ⁽²⁾		563,0	496,3
Autres réserves		(8,7)	(7,7)
Résultat part du Groupe		172,7	181,8
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		772,9	716,6
Intérêts non-contrôlants		-	0,1
CAPITAUX PROPRES	21	772,9	716,7
Provisions	22 et 23	45,0	37,9
Dettes financières	19.2	125,4	51,5
Dettes locatives	19.2	35,1	-
Autres passifs financiers	19.2	18,5	25,4
Autres dettes	19.2	0,7	0,8
Passifs d'impôts différés	10	10,1	10,2
PASSIF NON COURANT		234,9	125,9
Provisions	23	44,0	54,1
Dettes financières	19.2	25,7	0,4
Dettes locatives	19.2	8,0	-
Autres passifs financiers	19.2	4,2	29,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19.2	423,0	414,9
Autres dettes d'exploitation	19.2	15,1	15,5
Impôts courants		6,5	5,2
Dettes fiscales et sociales	19.2	125,8	122,6
Dettes sur immobilisations	19.2	17,5	24,3
PASSIF COURANT		669,7	666,9
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	11	29,8	-
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 707,3	1 509,5

⁽¹⁾ Conformément à IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les passifs de la société iGaal sont présentés dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 comme des "passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente" (cf. note 11 – Activité en cours de cession / cédée).

⁽²⁾ Les capitaux propres d'ouverture ont été retraités des impacts des dispositions de la norme IFRS 16 – Contrats de location, appliquées par le Groupe au 1^{er} janvier 2019 sans ajustement sur les comparatifs (cf. note 4 – Changements de méthode).

5.1.2 État du résultat global consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	6	1 456,1	1 421,4
Autres produits opérationnels	7.1	5,8	14,7
Total des produits opérationnels		1 461,9	1 436,1
Consommations et autres charges opérationnelles	7.2	(715,8)	(711,0)
Charges de personnel (yc participation)	7.3	(280,4)	(279,6)
Impôts, taxes et versements assimilés		(68,7)	(61,7)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	7.4	(114,4)	(120,1)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	7.4	(7,6)	-
Perte de valeur des actifs non amortissables	7.4 / 15	-	(0,9)
Total des charges opérationnelles		(1 186,9)	(1 173,3)
Plus-values sur cessions de participations		1,0	12,3
Résultat opérationnel		276,0	275,0
Produits de la trésorerie		0,2	0,5
Coût de l'endettement		(2,0)	(0,8)
Charges d'intérêt sur dettes locatives		(0,9)	-
Autres éléments financiers		(2,0)	(2,0)
Résultat financier	9	(4,6)	(2,3)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	18	4,5	(0,8)
Résultat courant avant impôt		275,9	272,0
Impôt sur le résultat	10	(101,8)	(97,4)
Résultat net des activités poursuivies		174,0	174,5
Profit ou perte après impôt des activités cédées ⁽³⁾	11	(1,4)	7,3
Résultat net de la période		172,7	181,8
attribuable au Groupe	12	172,7	181,8
attribuable aux intérêts non-contrôlants		-	0,0
 Résultat part du Groupe par action (en euros)	 12	 1,373	 1,443
Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	12	1,384	1,385
Résultat dilué part du Groupe par action (en euros)	12	1,365	1,438
Résultat dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)	12	1,376	1,380

⁽³⁾ Conformément à IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, le pôle Girondins est présenté dans l'état du résultat global consolidé des exercices 2019 et 2018 comme une activité cédée (cf. note 11 - Activité en cours de cession / cédée).

RESULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé		172,7	181,8
<i>Autres éléments du résultat global recyclables en résultat :</i>			
Variation de la valeur des instruments dérivés		(1,3)	6,6
Variation des écarts de conversion		0,2	0,1
Impôts sur les éléments recyclables	10	0,1	(2,4)
<i>Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat :</i>			
Pertes et gains actuariels		(4,5)	1,5
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur		(0,0)	-
Impôts sur les éléments non recyclables	10	1,2	(0,4)
Autres éléments du résultat global	21.3	(4,3)	5,4
Résultat global de la période		168,3	187,2
attribuable au Groupe		168,3	187,2
attribuable aux intérêts non-contrôlants		-	0,0

5.1.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Note n°	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel des activités poursuivies		276,0	275,0
Amortissements et provisions hors actifs circulants		109,7	93,6
Amortissements et dépréciations des droits d'utilisation des actifs loués		7,6	-
Plus-values et moins-values de cessions		(1,1)	(12,3)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		8,1	9,3
Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie		400,3	365,7
Produits perçus de la trésorerie		1,3	0,7
Intérêts payés		(1,7)	(1,5)
Intérêts des dettes locatives		(0,7)	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT		399,2	364,8
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	17	(8,4)	(6,8)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	19	(26,1)	(50,2)
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	19	6,1	34,2
VARIATION du BESOIN en FONDS de ROULEMENT		(28,4)	(22,9)
Impôt sur les sociétés et assimilés décaissés		(94,0)	(61,2)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		276,7	280,8
Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	14	(93,8)	(91,8)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	16	(10,3)	(17,5)
Acquisitions d'immobilisations financières	19	(0,0)	(0,0)
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales		(240,1)	(7,4)
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales		17,2	105,1
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	14 et 16	1,7	1,2
Dividendes reçus		1,9	2,0
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(323,4)	(8,5)
Opérations de financement			
Actifs financiers	19	0,0	(7,5)
Passifs financiers	19	99,5	(36,6)
Remboursement des dettes locatives	19	(8,0)	-
Acquisitions et cessions d'actions propres	21	(5,3)	(17,5)
Dividendes versés	13	(125,8)	(120,3)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(39,6)	(181,8)
Flux de trésorerie liés aux activités cédées ⁽³⁾	11	-	(11,9)
Effet des écarts de conversion de trésorerie		0,1	0,0
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	19	(86,1)	78,5
Trésorerie des actifs détenus en vue de la vente ⁽¹⁾	11	(0,8)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19	132,8	54,3
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE		45,9	132,8

⁽¹⁾ Conformément à IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, la trésorerie de la société iGaal au 31 décembre 2019 a été reclassée dans l'agrégat "Actifs détenus en vue de la vente" dans l'état de la situation financière consolidée (cf. note 11- Activité en cours de cession / cédée).

⁽³⁾ Conformément à IFRS 5, le pôle Girondins est présenté dans le tableau de flux de trésorerie consolidé des exercices 2019 et 2018 comme une activité cédée (cf. note 11 - Activité en cours de cession / cédée).

5.1.4 État de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Réserves conso- lidées Résultat Groupe	Variations des justes valeurs et écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts non contrôlants	Capitaux propres
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2018	126 414,2	50,6	7,6	(6,8)	622,8	(11,9)	662,3	(0,1)	662,2
Impacts IFRS 15 sur les capitaux propres d'ouverture ⁽⁵⁾		-	-	-	(0,2)	-	(0,2)	-	(0,2)
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2018 Retraîtée	126 414,2	50,6	7,6	(6,8)	622,7	(11,9)	662,1	(0,1)	662,0
Variation de la valeur des instruments dérivés					-	4,2	4,2	-	4,2
Pertes et gains actuariels					1,1	-	1,1	(0,0)	1,1
Écarts de conversion					-	0,1	0,1	-	0,1
Autres éléments du résultat global		-	-	-	1,1	4,3	5,4	(0,0)	5,4
Résultat net consolidé de la période					181,8		181,8	(0,0)	181,8
Résultat global total de la période		-	-	-	182,9	4,3	187,2	(0,0)	187,2
Dividendes distribués					(120,3)		(120,3)	(0,0)	(120,3)
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(5,2)	(8,1)		(13,3)		(13,3)
Total des transactions actionnaires		-	-	(5,2)	(128,4)	-	(133,6)	(0,0)	(133,6)
Coûts des actions de performance (IFRS2)					9,4		9,4	-	9,4
Instruments de couverture des attributions d'actions de performance					0,1		0,1	-	0,1
Autres mouvements					(8,6)		(8,6)	0,2	(8,4)
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018	126 414,2	50,6	7,6	(12,0)	678,1	(7,7)	716,6	0,1	716,7
Impacts IFRS 16 sur les capitaux propres d'ouverture ⁽²⁾		-	-	-	(0,6)	-	(0,6)	-	(0,6)
SITUATION AU 1^{er} JANVIER 2019 Retraîtée	126 414,2	50,6	7,6	(12,0)	677,5	(7,7)	716,0	0,1	716,0
Variation de la valeur des instruments dérivés					-	(1,2)	(1,2)	-	(1,2)
Variation de la valeur des instruments de capitaux propres						(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
Pertes et gains actuariels					(3,3)	-	(3,3)	-	(3,3)
Écarts de conversion						0,2	0,2	-	0,2
Autres éléments du résultat global		-	-	-	(3,3)	(1,0)	(4,3)	-	(4,3)
Résultat net consolidé de la période					172,7	-	172,7	-	172,7
Résultat global total de la période		-	-	-	169,4	(1,0)	168,3	-	168,3
Dividendes distribués					(125,8)	-	(125,8)	-	(125,8)
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(0,2)	(3,3)	-	(3,6)	-	(3,6)
Total des transactions actionnaires		-	-	(0,2)	(129,1)	-	(129,3)	-	(129,3)
Coûts des actions de performance (IFRS2)					7,9	-	7,9	-	7,9
Instruments de couverture des attributions d'actions de performance					0,1	-	0,1	-	0,1
Autres mouvements ⁽⁴⁾					9,8	-	9,8	(0,1)	9,7
SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019	126 414,2	50,6	7,6	(12,2)	735,7	(8,7)	772,9	-	772,9

⁽²⁾ Les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 ont été retraités des impacts des dispositions de la norme IFRS 16 - Contrats de location, appliquées par le Groupe pour la première fois à cette date sans ajustement sur les comparatifs (cf. note 4 - Changements de méthode).

⁽⁴⁾ Les variations de juste valeur des options de vente consenties aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées en réserves consolidées Groupe (cf. note 5 - Regroupements d'entreprises / évolution du périmètre de consolidation).

⁽⁵⁾ Les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 ont été retraités des impacts des dispositions de la norme IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, appliquées par le Groupe pour la première fois à cette date sans ajustement sur les comparatifs.

5.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	8	15. TESTS DE DÉPRÉCIATION DES GOODWILL ET ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE	29
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8	16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32
3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	9	17. STOCKS	34
4. CHANGEMENTS DE MÉTHODE	12	18. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	36
5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES / ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	13	19. INSTRUMENTS FINANCIERS	38
6. INFORMATIONS SECTORIELLES	16	20. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS	43
7. AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	19	21. CAPITAUX PROPRES	49
8. RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS	20	22. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE	51
9. RÉSULTAT FINANCIER	22	23. PROVISIONS	52
10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	22	24. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET ACTIFS / PASSIFS ÉVENTUELS	54
11. ACTIVITÉ EN COURS DE CESSIION / CÉDÉE	25	25. PARTIES LIÉES	55
12. RÉSULTAT PAR ACTION	26	26. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	57
13. DIVIDENDES	27	27. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE	57
14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27	28. PÉRIMÈTRE	58

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. Informations sur l'entreprise

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 12 février 2020 et examinés par le Conseil de Surveillance du 13 février 2020. Ils seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 28 avril 2020.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par RTL Group, coté sur les marchés de Bruxelles, de Luxembourg et de Francfort.

2. Faits marquants de l'exercice

2.1. Acquisition du pôle télévision du groupe Lagardère

- Le 31 janvier 2019, le Groupe est entré en négociations exclusives avec Lagardère Active pour l'acquisition du pôle Télévision du Groupe Lagardère (hors Mezzo), leader français de la télévision linéaire et non linéaire auprès des enfants.

Après avoir obtenu les avis des instances représentatives du personnel des sociétés concernées, Lagardère et le Groupe M6 ont signé le 24 mai 2019 le contrat d'acquisition.

Le 25 juin 2019, l'Autorité de la concurrence a autorisé l'opération.

Le 17 juillet 2019, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a donné son agrément au rachat de la chaîne Gulli par le Groupe M6.

L'opération porte sur l'acquisition des titres des sociétés du pôle Télévision du Groupe Lagardère (hors Mezzo) qui comprend :

- la chaîne de TNT en clair Gulli, leader sur les enfants ;
- les deux chaînes payantes jeunesse Canal J et Tiji ;
- les autres chaînes payantes de divertissement et musicales de Lagardère : MCM, RFM TV et MCM Top ;
- les plateformes de télévision de rattrapage des différentes chaînes, dont Gulli Replay et Gulli Max ;
- les activités de distribution à l'international, et notamment les chaînes Gulli Africa, Gulli Bil Arabi, Gulli Girl et Tiji Russia ;
- les activités de régie publicitaire TV.

Le 2 septembre 2019, le Groupe M6 a finalisé l'acquisition de 100 % du capital des sociétés.

2.2. Lancement de Salto

- En 2018, le Groupe avait annoncé un projet d'alliance avec les groupes France Télévisions et TF1 afin de bâtir ensemble

une plateforme OTT française : SALTO.

Le 17 juin 2019, les groupes M6, TF1 et France Télévisions ont notifié à l'Autorité de la concurrence ce projet de création d'une entreprise commune de plein exercice vouée à exploiter une plateforme de distribution des chaînes de la TNT en clair disponible sur les réseaux OTT, offrant des fonctionnalités innovantes et un service de vidéo à la demande par abonnement.

Le 12 août 2019, à la suite de l'avis favorable du Conseil supérieur de l'audiovisuel en date du 17 juillet et de l'autorisation rendue par l'Autorité de la concurrence, les groupes M6, TF1 et France Télévisions ont annoncé que l'entreprise SALTO pouvait démarrer son activité.

2.3. Autres faits marquants

- Le 1^{er} janvier 2019, la promesse d'achat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société iGraal a été levée. Le Groupe a ainsi acquis les 49 % du capital de cette dernière qu'il ne détenait pas.
- Le 21 mars 2019, M6 a réduit sa participation dans la chaîne ivoirienne Life TV de 33 % à 12,5 %.
- Le 23 mai 2019, M6 Publicité a pris une participation de 40 % dans le capital de Wild Buzz Agency, société spécialisée dans l'organisation d'événements, de lieux éphémères et de congrès, venant ainsi renforcer l'offre de la régie publicitaire envers ses annonceurs.
- Le 24 juillet 2019, le Groupe M6 a cédé sa participation dans la société de production et d'édition musicales 6&7.
- Le 27 novembre 2019, les Groupes M6 et TF1 ont annoncé l'acquisition des droits de diffusion du prochain UEFA EURO 2020 qui se déroulera du 12 juin au 12 juillet 2020.
- Le 16 décembre 2019, le Groupe M6 est entré en négociations exclusives avec le Groupe allemand Global Savings Group (GSG), acteur mondial majeur du marketing digital, en vue d'un rapprochement avec sa filiale iGraal, leader français du cashback. L'opération, qui prendrait la forme d'une cession partielle en numéraire pour un montant de 35 M€ et d'un échange d'actions, valoriserait iGraal à 123,5 M€ (en valeur d'entreprise). Le Groupe M6 deviendrait alors le premier actionnaire de GSG avec 38 % du capital (devant les fonds d'investissement Rocket internet et Holtzbrinck Ventures).

La réalisation de l'opération reste suspendue à la finalisation des négociations et à la consultation des instances sociales concernées, et est attendue pour le 1^{er} trimestre 2020.

3. Préparation et présentation des états financiers consolidés

3.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec le référentiel comptable IFRS (normes internationales d'information financière) en vigueur au sein de l'Union Européenne à cette date. Ils sont présentés avec en comparatif l'exercice 2018 établi selon le même référentiel.

Le référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/finance/accounting/index_fr.htm.

Pour les textes ayant une incidence sur les comptes consolidés du Groupe M6, il n'y a pas de différence entre les textes approuvés par l'Union Européenne et les normes et interprétations publiées par l'IASB.

Principes retenus

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées.

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2019

L'adoption de la norme IFRS 16 – *Contrats de location*, et de l'interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019, ont affecté les règles et méthodes comptables du Groupe.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée au 1^{er} janvier 2019 et a reconnu les impacts cumulés de l'application initiale de cette norme et de cette interprétation en capitaux propres à cette date, sans retraitement de l'information comparative.

Ces changements font l'objet d'une présentation plus détaillée dans la note 4 – *Changements de méthode*.

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour l'exercice 2019, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 :

- Amendements à IAS 19 – *Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation d'un régime*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2019 ;
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendements à IAS 28 – *Participations dans des entreprises associées : Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendements à IFRS 9 – *Instruments financiers : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative*, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019.

Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée du texte suivant dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2019 :

- Amendements à IAS 1 et à IAS 8 – *Modification de la définition du terme "significatif"*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif de la première application de ces amendements sur ses situations et performances financières.

Normes publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne

Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 17 – *Contrats d'assurance*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2021 ;
- Amendements à IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises : Définition d'une entreprise*, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

L'analyse des conséquences pour le Groupe de la première application de ces normes est en cours. Cette dernière ne devrait toutefois pas avoir d'effet matériel sur les situations et performances financières du Groupe.

Options ouvertes par le référentiel comptable et retenues par le Groupe

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des

actifs et passifs. Les options retenues par le Groupe sont présentées en note 3.5.

3.2. Principes de préparation

Les états financiers consolidés sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres et des actifs à la juste valeur par résultat ou par autres éléments du résultat global qui ont été évalués à leur juste valeur. Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti.

À l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur, les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

3.3. Recours à des estimations et des hypothèses

Pour préparer ses états financiers consolidés conformément au référentiel IFRS, la direction du Groupe procède à des estimations et formule des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan consolidé, les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières ainsi que les montants présentés au titre des produits et charges du compte de résultat.

La direction revoit ses estimations et ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif de manière constante, sur la base tant de son expérience passée que de divers autres facteurs qu'elle juge raisonnables.

Les estimations et appréciations retenues dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés sont susceptibles d'être sensiblement remises en cause au cours d'exercices futurs en fonction de l'évolution tant des opérations et performances du Groupe que des facteurs exogènes pesant sur son développement.

Les principales estimations et appréciations retenues se rapportent à :

- l'évaluation et la valeur recouvrable des goodwill et des actifs incorporels tels que les droits audiovisuels ; l'estimation de la valeur recouvrable de ces actifs suppose en effet la détermination des flux de trésorerie résultant de l'utilisation de ces actifs (goodwill et droits audiovisuels) ou la connaissance de la valeur de marché des actifs. Il peut s'avérer que les flux effectivement dégagés sur ces actifs diffèrent sensiblement des projections initiales. De la même façon, la valeur de marché des actifs peut évoluer et différer des évaluations préalablement retenues ;
- l'évaluation, les modalités de consommation et la valeur recouvrable des droits audiovisuels comptabilisés en stocks ;

- l'évaluation des engagements de retraite dont les modalités de détermination sont détaillées en note 22 - *Indemnités de départ à la retraite*;
- l'évaluation des remises commerciales (cf. note 6 - *Informations sectorielles*) ;
- la détermination des montants inscrits en provisions compte tenu des aléas susceptibles d'affecter l'occurrence et le coût des événements constituant le sous-jacent de la provision.

3.4. Principes de présentation

Présentation du compte de résultat

Le Groupe présente le compte de résultat par nature comme le permet la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers*.

Le résultat opérationnel correspond au résultat de la période avant prise en compte :

- des produits financiers ;
- des charges financières ;
- des impôts sur le résultat ;
- de la part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées ;
- du résultat net des activités cédées.

Présentation de l'état de la situation financière

Conformément à IAS 1 - *Présentation des états financiers*, le Groupe présente distinctement au bilan les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants. Compte tenu des activités du Groupe, cette classification est réalisée sur la base du délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : quand ce délai est compris dans le cycle d'exploitation (12 mois) ou est inférieur à un an, l'actif ou le passif est classé comme « courant » ; dans le cas contraire, la classification en « non courant » s'applique.

Conformément à IFRS 5 - *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, les actifs et passifs des activités en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

Présentation du tableau de flux de trésorerie

Le tableau présente les flux réels liés à l'activité des sociétés présentes dans le périmètre de fin de chaque exercice. Il est établi en conformité avec IAS 7 - *Tableau des flux de trésorerie*.

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Les variations de stocks et de créances d'exploitation sont calculées nettes des variations des dépréciations sur actif circulant.

En outre, afin de mettre en évidence l'effet de l'impôt sur la variation de trésorerie, la charge d'impôt est retraitée de la capacité d'autofinancement et la variation de la dette d'impôt sur les sociétés est retraitée de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le décaissement effectif d'impôts sur les sociétés sur l'exercice est ainsi isolé sur une ligne spécifique.

Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissements

Les effets sur la trésorerie des entrées et sorties de périmètre résultant d'acquisitions ou de cessions de sociétés (sauf activités en cours de cession) sont identifiés sur les lignes "Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales" et "Trésorerie nette résultant des cessions de filiales".

Activités en cours de cession /cédées

Les effets sur la trésorerie du Groupe des activités cédées figurent sur une ligne distincte du tableau de financement, "Flux de trésorerie liés aux activités cédées."

Présentation des actifs et passifs éventuels

Les engagements donnés sur achats de droits sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transactions éliminées en consolidation

Toutes les opérations ainsi que les comptes réciproques entre les sociétés consolidées du Groupe sont éliminés en totalité.

Dates d'arrêté

Toutes les sociétés consolidées clôturent leur exercice au 31 décembre.

Conversion des états financiers des entités étrangères consolidées

La devise de présentation des comptes consolidés est l'Euro.

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en Euro, monnaie de présentation des états financiers du Groupe. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus dans le poste "Autres réserves" des capitaux propres consolidés et dans le poste "Variation des écarts de conversion" des autres éléments du résultat global.

3.5. Options retenues en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs

Certaines normes comptables internationales prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des

actifs et passifs.

Dans ce cadre, le Groupe a ainsi retenu la méthode d'évaluation au coût historique des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

3.6. Principes, règles et méthodes comptables

Les principes, règles et méthodes comptables sont présentés dans un encadré en début de chacune des notes correspondantes.

4. Changements de méthode

IFRS 16

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 – *Contrats de location*. Cette nouvelle norme, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 – *Contrats de location*, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 – *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 – *Avantages dans les contrats de location simple* et SIC 27 – *Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement. Les contrats de location de moins d'un an au 1^{er}

janvier 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions et sont donc traités comme des contrats de location simple (avec la constatation d'une charge de location en compte de résultat). Le Groupe a par ailleurs choisi de ne pas appliquer la nouvelle norme aux contrats de location d'immobilisations incorporelles (marques, licences, logiciels...).

Les principaux impacts sur les comptes consolidés sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- au bilan, une augmentation des "droits d'utilisation des actifs loués" (incluant notamment l'évaluation initiale de la "dette locative") à l'actif et des "dettes locatives" (correspondant à la valeur actualisée des loyers non encore versés) au passif ;
- au compte de résultat, la disparition des charges de location et leur remplacement par des charges d'amortissement (des "droits d'utilisation des actifs loués") d'une part, et des charges d'intérêt (sur les "dettes locatives") d'autre part.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée au 1^{er} janvier 2019 et reconnaît donc l'impact cumulé de l'application initiale de la nouvelle norme en capitaux propres à cette date, sans retraitement de l'information comparative.

Aux bornes du Groupe, les dispositions de la nouvelle norme impactent de manière significative les contrats de location immobilière.

Les impacts de l'application d'IFRS 16 sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 se détaillent comme suit :

Impacts IFRS 16

Droit d'utilisation des actifs loués	48,8
Actifs d'impôts différés	0,3
TOTAL ACTIF À L'OUVERTURE	49,1
Réserves consolidées	(0,6)
Dettes locatives non courantes	46,4
Dettes locatives courantes	7,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(4,2)
TOTAL PASSIF À L'OUVERTURE	49,1

- Evaluation de la dette locative au passif :

Au 1^{er} janvier 2019, la dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements sur la durée restante du contrat. Cette actualisation des paiements est effectuée au taux d'intérêt implicite du contrat, si celui-ci est aisément déterminé, ou, s'il ne l'est pas, au taux d'endettement marginal du preneur.

- Evaluation du droit d'utilisation à l'actif :

- Approche pour une dette locative inférieure à 3,0 M€ : le montant du droit d'utilisation du bien immobilier au 1^{er} janvier 2019 est égal au montant du passif.
- Approche pour une dette locative supérieure à 3,0 M€ : le montant du droit d'utilisation est différent du montant du passif. L'impact du retraitement à l'actif est calculé dès l'origine du contrat et non au 1^{er} janvier 2019. La différence entre le droit d'utilisation et la dette de location est enregistrée en réserves consolidées. Cette différence correspond à l'effet temps du contrat (actualisation et indexation de la dette).

Au titre de l'année 2019, les impacts de l'application d'IFRS 16 sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé sont les suivants :

	31/12/2019	Impacts IFRS 16	31/12/2019 IAS 17
<i>Consommations et autres charges opérationnelles (annulation des charges de loyer)</i>	(715,8)	8,7	(724,5)
<i>Dotations aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués</i>	(7,6)	(7,6)	-
Résultat opérationnel	276,0	1,1	274,9
<i>Charges d'intérêts sur dettes locatives</i>	(0,9)	(0,9)	-
Résultat financier	(4,6)	(0,9)	(3,8)
Impôt sur le résultat	(101,8)	(0,1)	(101,9)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	172,7	0,2	172,5

IFRIC 23

Au 1^{er} janvier 2019, le Groupe a appliqué pour la première fois l'interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux*. Cette nouvelle interprétation apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 – *Impôt sur le résultat*, en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux.

Les dispositions de l'interprétation IFRIC 23 sont appliquées par le Groupe au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée, sans retraitement de l'information comparative.

L'application initiale d'IFRIC 23 n'a pas d'impact sur les capitaux propres du Groupe à cette date et entraîne le reclassement en dettes fiscales et sociales d'une part et en dettes d'impôts courants d'autre part, des provisions portant sur l'impôt sur le résultat. Ces reclassements sont respectivement de 1,8 M€ et 1,6 M€ au 31 décembre 2019.

5. Regroupements d'entreprises / Évolution du périmètre de consolidation

Principes, règles et méthodes comptables :

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales que Métropole Télévision contrôle de manière exclusive. Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise du contrôle ou jusqu'à la date effective de perte du contrôle. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés.

La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts non-contrôlants dans les capitaux propres au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

✓ Pour les acquisitions survenues depuis le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*, ainsi que la norme IAS 27 révisée – *États financiers consolidés et individuels* :

Les regroupements d'entreprises sont désormais comptabilisés de la manière suivante :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition ;
- la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts non-contrôlants) est évaluée soit à la juste valeur, soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est applicable au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ;

- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes ;
 - au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de juste valeur des actifs acquis et passifs repris, ainsi que des ajustements de prix éventuels, sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.
 - dans le cas de regroupements d'entreprises sous contrôle commun, le Groupe a choisi la méthode de l'acquisition par analogie avec IFRS 3 révisée. Ce choix de méthode comptable sera appliqué de manière homogène à tout futur regroupement sous contrôle commun.
 - à la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :
 - la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non-contrôlants dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat et,
 - le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à leur juste valeur.
 - les engagements d'achat d'intérêts non-contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires sont comptabilisés pour leur juste valeur en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Dans les capitaux propres, ils sont portés en déduction des intérêts non-contrôlants à hauteur de la valeur comptable des titres objet de l'engagement, et pour le solde, en déduction des capitaux propres - part du Groupe, conformément aux dispositions d'IFRS 10 - *États financiers consolidés*. Toute variation ultérieure de juste valeur de ces passifs financiers est comptabilisée dans les capitaux propres consolidés.
 - lors d'une acquisition complémentaire de titres d'une entité déjà contrôlée exclusivement, l'écart entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés acquise est constaté en capitaux propres - part du Groupe, en maintenant inchangée la valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de la filiale ainsi que du goodwill.
- ✓ Les regroupements d'entreprises réalisés entre le 1^{er} janvier 2004 et le 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés conformément à IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Dans ce cadre, les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets diminués des passifs éventuels à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.
- ✓ Affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie, les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an (cf. note 15).
- ✓ Lors de son passage aux normes IFRS en 2005, le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 1 - *Première adoption des IFRS* de ne pas retraiter ses regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 qui seraient non conformes aux prescriptions d'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*. Les goodwill antérieurs au 1^{er} janvier 2004 ont été figés à leur valeur nette comptable établie à cette date et ne sont plus amortis, à compter de cette date. Le goodwill est évalué au coût (lors de l'allocation du prix du regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur.

5.1. Acquisition de l'exercice

Pôle Jeunesse TV



Le 2 septembre 2019, le Groupe M6, à travers sa filiale M6 Thématique, a conclu l'acquisition de 100% du capital des

sociétés Jeunesse TV, Lagardère Thématiques (renommée Jeunesse Thématiques) et LTI Vostok, composant le pôle Jeunesse du Groupe Lagardère.

Le prix d'acquisition retenu pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2019 est de 223,6 M€. Les coûts d'acquisition se sont élevés à 0,5 M€ sur l'exercice 2019. Cette acquisition a été traitée comme un regroupement d'entreprises au sens d'IFRS 3 révisée. Elle a été financée par l'émission d'un emprunt Schuldschein de 75,0 M€ et par

l'accroissement des lignes de crédit mises en place en septembre 2018.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés sur l'année 2019 par le pôle Jeunesse TV s'élèvent respectivement à 90,4 M€ et 17,5 M€.

Sur l'exercice 2019, la contribution du pôle Jeunesse TV au compte de résultat consolidé était la suivante :

	31/12/2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	46,4
Autres produits opérationnels	0,3
TOTAL DES PRODUITS OPÉRATIONNELS	46,7
Consommations et autres charges opérationnelles	(21,7)
Charges de personnel (yc participation)	(5,3)
Impôts, taxes, versements assimilés	(2,0)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	(0,5)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT [EBITA]*	17,2
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL [EBIT]	17,2
RÉSULTAT FINANCIER	0,4
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	17,6
Impôt sur le résultat	(5,3)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	12,2

L'état de la situation financière du pôle Jeunesse TV acquis au 2 septembre 2019 était le suivant :

	02/09/2019
Actif non courant	2,4
Actif courant	52,6
Trésorerie	9,6
TOTAL ACTIF	64,6
Capitaux propres	30,5
Passif non courant	1,8
Passif courant	32,3
TOTAL PASSIF	64,6

L'affectation provisoire du prix d'acquisition des sociétés du pôle Jeunesse TV s'analyse comme suit :

	31/12/2019
Prix d'acquisition	223,6
Actif net comptable acquis retraité	30,5
Ajustement de juste valeur des actifs acquis et passifs assumés	-
Goodwill provisoire	193,1

Les travaux d'allocation définitifs du prix d'acquisition seront menés sur l'exercice 2020.

5.2. Cessions de l'exercice

- Le 24 juillet 2019, M6 Interactions a cédé sa participation dans la société de production et d'édition musicales 6&7.
- Le 16 décembre 2019, le Groupe a annoncé être entré en négociations exclusives avec le Groupe allemand Global Savings Group, acteur mondial majeur du marketing digital, en vue d'un rapprochement avec sa filiale iGraal, leader français du cashback (cf. note 11 - *Activité en cours de cession / cédée*).

5.3. Autres variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe a également évolué comme suit au cours de l'exercice 2019 :

- levée de la promesse d'achat des 49 % de titres détenus par les actionnaires minoritaires de la société iGraal au 1^{er} janvier 2019 ;
- réduction de la participation de M6 dans Life TV de 33 % à 12,5 % le 21 mars 2019 ;
- prise de participation de M6 Publicité dans la société Wild Buzz Agency à hauteur de 40 % le 23 mai 2019 ;
- prise de participation de M6 de 33^{1/3} % dans Salto et Salto Gestion après l'autorisation du projet de plateforme commune avec les groupes TF1 et France Télévisions par

l'Autorité de la concurrence, le 12 août 2019.

Par ailleurs :

- les activités de distribution des chaînes et services non linéaires du Groupe, et de développement et exploitation de la plateforme technique 6play, ont été transférées de M6 Digital Services à M6 Distribution au 1^{er} janvier 2019 ;
- les sociétés SNC, SNC Catalogue MC, SNC Audiovisuel FF et Les Films de la Suane ont fusionnées dans la société Société Nouvelle de Distribution au 1^{er} janvier 2019 ;
- l'activité Radins.com de M6 Digital Services a été transférée à iGraal au 1^{er} janvier 2019 ;
- le 28 octobre 2019, T-Commerce est devenue M6 Distribution Digital, et M6 Distribution est devenue Bedrock ;
- les activités de distribution des chaînes et services non linéaires du Groupe ont été transférées au 1^{er} décembre 2019 avec effet rétroactif au 30 juin 2019 de Bedrock à M6 Distribution Digital.

5.4. Suivi des acquisitions et cessions réalisées en 2018

Altima Hosting (renommée M6 Hosting)

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe avait acquis 100 % du capital de la société Altima Hosting. Le goodwill définitif s'établit à 2,2 M€ au 31 décembre 2019.

Ctzar et Sociaddict

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe avait pris une participation majoritaire de 51 % au capital de Ctzar. Le goodwill définitif s'établit à 4,1 M€ au 31 décembre 2019.

Football Club des Girondins de Bordeaux

Le 6 novembre 2018, le Groupe avait finalisé la cession du Football Club des Girondins de Bordeaux et de toutes ses filiales (pôle Girondins). Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, le pôle Girondins était présenté dans l'état du résultat global consolidé et dans le tableau de flux de trésorerie consolidé de l'exercice 2018 comme une activité cédée.

La variation entre le prix de cession du pôle Girondins estimé au 31 décembre 2018 et son prix de cession ajusté au 31 décembre 2019, soit (1,4) M€, est enregistrée sur la ligne "Profit ou perte après impôt des activités cédées" de l'état du résultat global 2019.

6. Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels du Groupe sont ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au principal décideur opérationnel, le Directoire, ainsi qu'aux autres décisionnaires opérationnels, les dirigeants des filiales ou directions du Groupe.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel courant (EBITA), qui se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des produits et charges liés aux regroupements d'entreprises et du résultat de cession de filiales et participations. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées à ces derniers et de décider de la politique d'investissement future.

Le Groupe a adapté au cours des dernières années son organisation opérationnelle en fonction des marchés sur lesquels il exerce ses différents métiers.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

Télévision

Le secteur, caractérisé par un fort degré de mutualisation entre les différentes chaînes du Groupe (acquisitions, technique, diffusion...), regroupe les chaînes en clair (M6, W9, 6TER et Gulli) et les chaînes payantes (Paris Première, Téva, M6 Music, Série Club, Tiji, Canal J, RFM TV, MCM, MCM Top) dont le modèle économique repose sur un financement mixte (publicité et versements des plateformes qui distribuent ces chaînes dans le cadre de bouquets diffusés via l'IPTV, le câble ou le satellite).

Ce secteur inclut également l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que l'exploitation de la plateforme technique 6play et la régie publicitaire.

Radio

Le secteur inclut les stations de radio (RTL, RTL2 et Fun Radio) dont le modèle économique est entièrement financé par la publicité, ainsi que l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que la régie publicitaire.

Production et Droits Audiovisuels

Outre les activités de production et de coproduction (cinéma, TV et internet) du Groupe, ce secteur opérationnel inclut les activités de distribution de droits cinématographiques audiovisuels tout au long de leur cycle d'exploitation, auprès du grand public (cinéma, vente de vidéos physiques et dématérialisées) puis des professionnels (distribution du portefeuille de droits auprès des télévisions en clair et payantes nationales, et distribution internationale).

Diversifications

Le secteur inclut l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs. La

contribution des revenus publicitaires issus des sites internet du Groupe, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

Les éliminations et résultats non affectés se rapportent au coût des plans d'attribution d'actions de performance, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

Résultat

Principes, règles et méthodes comptables :

Chiffre d'affaires

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Groupe applique la norme IFRS 15 - *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Le principe fondamental de cette norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit.

Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Les cinq étapes pour la comptabilisation d'un produit sont les suivantes :

- *Identification du(des) contrat(s) avec un client*

Un contrat au sens d'IFRS 15 est un accord entre deux parties ou plus qui crée des droits et obligations exécutoires.

La norme précise également les conditions dans lesquelles plusieurs contrats doivent être regroupés pour être comptabilisés comme un seul et même contrat, ainsi que les modalités de comptabilisation des modifications de contrat (contrat distinct ou rattachement au contrat initial).

- *Identification des différentes obligations de prestation distinctes du contrat*

Une obligation de prestation correspond à la promesse de fournir au client un bien ou un service (ou un groupe de biens ou services) qui est considéré comme distinct des autres biens ou services promis dans le cadre du contrat.

La norme précise les critères à remplir pour qu'une promesse de transférer un bien ou un service soit considérée comme distincte.

Cette étape d'identification des différentes obligations de prestation prévues au contrat est très importante dans la mesure où elle conditionne notamment l'allocation du prix de la transaction aux différentes obligations, ainsi que le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires du contrat, les différentes obligations de performance étant remplies à des dates potentiellement différentes.

- *Détermination du prix de transaction*

Le prix de transaction est le montant de contrepartie (y compris les contreparties variables ou les contreparties autres qu'en numéraire) auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou de services promis à un client.

- *Répartition du prix de transaction entre les différentes obligations de prestation*

L'objectif est ici d'affecter à chaque obligation de prestation distincte un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client.

En général, cette affectation devra se faire sur la base des prix de vente spécifiques relatifs de chaque bien ou service distinct.

- *Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont satisfaites*

Dans la très grande majorité des cas, le vendeur doit comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'il a rempli (ou à mesure qu'il remplit) une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou service promis.

Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé soit à une date donnée, soit sur une période donnée.

Plus spécifiquement, les principes généraux de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

- les recettes publicitaires sont comptabilisées à mesure de la diffusion des écrans et des messages publicitaires ayant fait l'objet de la vente ; le chiffre d'affaires est reconnu net de remises commerciales accordées selon les conditions générales et particulières se traduisant par l'octroi d'avoirs en cours et en fin d'année ;
- la rémunération des chaînes numériques octroyée par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent est calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel ;
- les revenus des activités de diversification sont appréhendés à la réalisation de la prestation ou à la livraison des produits. Ils sont comptabilisés nets de provisions pour retour. Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe ; Concernant les ventes de contenus, et en particulier les revenus associés aux licences octroyées dans le cadre de l'activité de merchandising et des opérations promotionnelles de M6 Créations, l'enjeu est ici de déterminer si ces dernières consistent à accorder aux clients des droits d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle existe tout au long de la période couverte par les licences, ou, au contraire, des droits d'utilisation de la propriété intellectuelle telle qu'elle existe au moment précis où les licences sont octroyées. Dans le premier cas, le chiffre d'affaires est étalé sur la durée des licences octroyées (reconnaissance "over time") alors que, dans le second, il est reconnu en totalité à la date d'octroi des licences (reconnaissance "point in time") ;
- les ventes des droits audiovisuels sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits, essentiellement dans le cadre des ventes aux télévisions ; les autres ventes (salle et vidéo) sont reconnues en fonction des entrées ou à la livraison du matériel. Il peut donc y avoir, dans ce dernier cas (licences avec redevances en fonction des ventes ou de l'utilisation), un décalage entre la satisfaction de l'obligation de prestation (par exemple, l'ouverture des droits pour les ventes salle) et la reconnaissance des produits (par exemple, à mesure que les billets d'entrée sont vendus par l'exploitant). Toutefois, les impacts liés à ce décalage ne sont pas matériels et ne nécessitent donc pas une mention spécifique dans les annexes aux comptes consolidés.

Les contributions de chaque secteur d'activité au résultat sont les suivantes :

En 2018 :

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2018
Chiffre d'affaires hors-Groupe	966,5	167,0	76,5	211,1	0,3	1 421,4
Chiffre d'affaires inter-segments	21,9	1,4	74,6	2,3	(100,2)	-
Chiffre d'affaires	988,4	168,4	151,0	213,4	(99,9)	1 421,4
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	214,0	28,0	8,7	25,1	(9,6)	266,1
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises		(0,9)	(1,5)	(1,0)		(3,4)
Résultat de cession de filiales et participations				12,3		12,3
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						275,0
Résultat financier						(2,3)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						(0,8)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						272,0
Impôt						(97,4)
Résultat net des activités poursuivies						174,5
Résultat net des activités cédées						7,3
Résultat de la période						181,8
attribuable au Groupe						181,8
attribuable aux intérêts non contrôlants						0,0

En 2019 :

	Télévision	Radio	Production et Droits audiovisuels	Diversifications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2019
Chiffre d'affaires hors-Groupe	1 013,6	171,0	75,1	196,1	0,3	1 456,1
Chiffre d'affaires inter-segments	15,2	1,4	67,9	0,6	(85,1)	-
Chiffre d'affaires	1 028,8	172,3	143,1	196,7	(84,7)	1 456,1
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	223,6	30,1	14,8	25,3	(9,4)	284,4
Produits et charges opérationnels liés aux regroupements d'entreprises		(0,7)	(7,8)	(0,9)	-	(9,4)
Résultat de cession de filiales et participations				0,6	0,4	1,0
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies						276,0
Résultat financier						(4,6)
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées						4,5
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies						275,9
Impôt						(101,8)

	Télévision	Production et Radio Droits audiovisuels	Diversifications	Éliminations et résultats non affectés	Total 31/12/2019
Résultat net des activités poursuivies					174,0
Résultat net des activités cédées					(1,4)
Résultat de la période					172,7
attribuable au Groupe					172,7
attribuable aux intérêts non contrôlants					-

N'ayant pas d'activité significative hors de France Métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

7. Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

7.1. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 5,8 M€ (contre 14,7 M€ en 2018) et sont constitués principalement :

- des subventions d'exploitation pour 2,8 M€, contre 6,9 M€ en 2018 ;

- du crédit d'impôt recherche pour 1,2 M€, contre 4,5 M€ en 2018 au titre des crédits d'impôt recherche et pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

7.2. Consommations et autres charges opérationnelles

	31/12/2019	31/12/2018
Consommations de droits de diffusion et programmes de flux (y compris dépréciations des stocks de droits de diffusion)	(230,4)	(261,7)
Consommations de stocks de marchandises	(42,7)	(48,3)
Autres services extérieurs	(442,3)	(399,6)
Pertes de change opérationnelles	(0,0)	(0,1)
Autres charges	(0,4)	(1,4)
CONSOMMATIONS ET AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	(715,8)	(711,0)

7.3. Charges de personnel et effectifs

	31/12/2019	31/12/2018
Salaires et traitements	(164,9)	(161,4)
Charges sociales	(69,9)	(75,0)
Participation et intéressement	(18,5)	(18,8)
Autres charges de personnel	(27,1)	(24,4)
CHARGES DE PERSONNEL	(280,4)	(279,6)

Les autres charges de personnel incluent notamment les dotations et reprises au titre de la provision pour retraite et des provisions pour litiges sociaux, ainsi que le coût résultant de la charge IFRS 2.

L'effectif "équivalent temps plein" (ETP) se décompose de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Sociétés intégrées globalement	2 606	2 639
Coentreprises	-	-

La répartition de l'effectif "équivalent temps plein" (ETP) par catégorie est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Non cadres	22%	23%
Cadres	49%	47%
Cadres dirigeants	2%	2%
Journalistes	11%	11%
Intermittents	16%	17%
TOTAL	100%	100%

7.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations

	31/12/2019	31/12/2018
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(66,7)	(74,0)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(16,1)	(15,0)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(13,9)	(14,4)
Amortissements des immobilisations corporelles	(14,8)	(15,0)
Amortissements des droits d'utilisation des actifs loués	(7,6)	-
Autres dépréciations	(2,8)	(1,8)
Perte de valeur des actifs non amortissables	-	(0,9)
TOTAL DOTATIONS (NETTES DES REPRISES)	(122,0)	(121,0)

8. Rémunérations en actions

Principes, règles et méthodes comptables :

Depuis 2009, le Groupe M6 a mis en place des plans d'attribution d'actions de performance au bénéfice de son personnel. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 - *Paielements fondés sur des actions*, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en charges de personnel au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

La charge totale initiale est évaluée sur la base du cours de l'action M6 à la date d'attribution ajusté des dividendes attendus au cours de la période d'acquisition. Elle est répartie en résultat sur cette même période.

Plans octroyés en 2019

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2019, deux attributions d'actions de performance ont été décidées par le Directoire du 30 juillet 2019, après approbation par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2019 :

- un plan concerne un collège de 167 bénéficiaires et porte sur 298 167 actions sous conditions de présence au 30 juillet 2021 et d'atteinte d'objectifs de résultat net consolidé en 2019 ;

- un autre plan concerne un collège de 31 bénéficiaires et porte sur 246 500 actions. Il est attribué annuellement sur la base de conditions de performance et de présence triennales sur la période 2019-2020-2021.

Évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés

La juste valeur des attributions d'actions de performance s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

Caractéristiques des plans et juste valeur de l'avantage octroyé

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance ouverts au 31 décembre 2019, ou expirés au cours de l'exercice, et pour lesquels, en application

des dispositions d'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque (*)	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans d'attribution d'actions de performance						
Du 27/07/2017	20,59	N/A	N/A	-0,17%	4,31%	18,82
Du 02/10/2017	20,59	N/A	N/A	-0,17%	4,31%	18,82
Du 25/07/2018	16,92	N/A	N/A	-0,10%	5,66%	14,97
Du 30/07/2019	15,35	N/A	N/A	-0,30%	6,97%	13,23

(*) Taux sans risque : maturité indiquée à 2 ans

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions de performance à la période d'acquisition (soit 2 ans ou 2 ans et 8 mois). Il est en outre posé comme hypothèse que, sur la base des observations

historiques, 5 à 10 % des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'acquisition.

Sur l'exercice, le solde des actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan		Attribution maximum	Solde 31/12/2018	Variation liée à la performance	Attribution	Livraison	Annulation	Solde 31/12/2019
Plans d'attribution d'actions de performance	1 638 951	1 638 951		1 083 884	-	544 667	(287 600)	(38 456)	1 302 495
Du 27/07/2017	217 667	217 667		217 667	-	-	-	-	217 667
Du 27/07/2017	307 200	307 200		296 800	-	-	(287 600)	(9 200)	-
Du 02/10/2017	8 917	8 917		8 917	-	-	-	-	8 917
Du 25/07/2018	313 400	313 400		313 400	-	-	-	(22 200)	291 200
Du 25/07/2018	247 100	247 100		247 100	-	-	-	(6 056)	241 044
Du 30/07/2019	298 167	298 167		-		298 167	-	(1 000)	297 167
Du 30/07/2019	246 500	246 500		-	-	246 500	-	-	246 500

Les annulations enregistrées au cours de l'exercice résultent de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits. Elles peuvent être liées également à la non-atteinte des objectifs de performances financières assignés lors de l'attribution des plans.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions de performance sont celles de référence reflétant l'atteinte des objectifs de performance fixés dans le cadre des plans de 2017, 2018 et 2019.

Charge comptabilisée au cours de l'exercice 2019

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge résultant des plans d'attribution d'actions de performance sur la base du nombre d'actions probablement

livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne " Charges de personnel " :

	Charges de personnel	
Plans d'attribution d'actions de performance	31/12/2019	31/12/2018
Du 28/07/2016	-	(3,8)
Du 27/07/2017	(3,2)	(4,0)
Du 02/10/2017	(0,1)	(0,1)
Du 25/07/2018	(3,4)	(1,4)

Plans d'attribution d'actions de performance	Charges de personnel	
	31/12/2019	31/12/2018
	(1,2)	
CHARGE TOTALE	(7,9)	(9,4)

9. Résultat financier

	31/12/2019	31/12/2018
Produits des placements	0,2	0,2
Divers produits d'intérêts	0,0	0,3
Réévaluation des instruments dérivés	0,2	0,1
Produits financiers	0,4	0,6
Intérêts sur emprunts associés et banques	(2,0)	(0,8)
Intérêts sur dettes locatives	(0,9)	-
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,5)	(0,7)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,2)	(0,2)
Charges financières	(3,6)	(1,7)
Autres éléments financiers	(1,4)	(1,2)
RÉSULTAT FINANCIER	(4,6)	(2,3)

Les intérêts sur emprunts associés et banques s'élèvent à (2,0) M€ au 31 décembre 2019 et correspondent principalement, d'une part, aux intérêts sur l'emprunt obligataire de 50,0 M€ mis en place en 2017 pour financer l'achat du pôle Radio de RTL Group, et d'autre part, aux intérêts sur l'emprunt Schuldschein de 75,0 M€ mis en place sur le second semestre 2019 pour financer l'achat du pôle Jeunesse TV. L'endettement moyen s'élève à 104,4 M€ sur l'exercice 2019 pour un taux moyen d'endettement annuel de 1,12 %, contre 82,0 M€ et 1,23 % en 2018.

Les intérêts sur dettes locatives correspondent à la désactualisation des dettes comptabilisées en application d'IFRS 16 (cf. note 4 - *Changements de méthode*).

Les autres charges financières correspondent principalement aux effets de la mise à juste valeur des actifs et passifs financiers (instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat et compléments de prix)

10. Impôt sur le résultat

Principes, règles et méthodes comptables :

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Depuis l'exercice 2010, conformément aux dispositions d'IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, le Groupe a requalifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) en impôt sur le résultat.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Ainsi, un actif d'impôt différé est constaté lorsque la valeur fiscale est supérieure à la valeur comptable (situation correspondant à une économie future d'impôt attendue) ; un passif d'impôt différé est lui constaté lorsque la valeur fiscale est inférieure à la valeur comptable (situation correspondant à une taxation future attendue).

Les éléments suivants ne donnent cependant pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans l'éventualité où le groupe disposerait de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourrait être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont ajustés le cas échéant à hauteur des bénéfices imposables futurs estimés.

Les actifs d'impôt différé comptabilisés reflètent la meilleure estimation du calendrier de reversement des différences temporelles taxables et de réalisation de bénéfices imposables futurs dans les juridictions fiscales concernées. Ces prévisions de bénéfices imposables futurs sont cohérentes avec les hypothèses d'activité et de rentabilité utilisées dans les budgets et plans et avec les autres données prévisionnelles utilisées pour valoriser d'autres postes du bilan.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12 - *Impôts sur le résultat*, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les composants de la charge d'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Impôt exigible :		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(100,7)	(92,7)
Impôt différé :		
Naissance et renversement des différences temporaires	(1,2)	(4,7)
TOTAL	(101,8)	(97,4)

Le taux d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 est de 34,43 % (correspondant au taux normal d'IS de 33^{1/3} %, majoré de la contribution additionnelle de 3,3 %) pour les sociétés membres du groupe d'intégration fiscale français, identique à celui de 2018.

Conformément aux dispositions de la Loi de Finances pour 2019, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif.

Les taux utilisés sont compris entre 32,02 % (pour les différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2020) et 25,83 % (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2022).

Les impôts différés liés aux ajustements par autres éléments du résultat global sont les suivants :

	31/12/2019	Variations	31/12/2018
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	0,0	0,1	(0,0)
Pertes et gains actuariels	2,7	1,2	1,5
Achats à terme d'actions propres	2,9	0,1	2,8
TOTAL	5,6	1,4	4,2

Le rapprochement entre la charge réelle d'impôt du Groupe et la charge obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Résultat de la période attribuable au Groupe	172,7	181,8
Intérêts non contrôlants	-	0,0
Profit ou perte après impôt des activités cédées	(1,4)	7,3

	31/12/2019	31/12/2018
Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées	2,2	(97,4)
Produits et charges liés aux regroupements d'entreprises	(0,3)	1,5
Perte de valeur des goodwill	2,2	(0,6)
Coût des actions de performance (IFRS 2)	(7,9)	(3,1)
Résultat des activités poursuivies avant impôt retraité	279,6	(9,4)
Taux d'impôt commun théorique	34,43%	283,6
Charge d'impôt théorique	(96,3)	34,43%
Éléments en rapprochement :		
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(6,8)	(6,8)
Taxe de 3% sur dividendes ⁽¹⁾	-	2,8
Plus-value de cession imposée au taux réduit	0,3	3,5
Autres différences	0,9	0,7
CHARGE NETTE D'IMPÔT RÉEL	(101,8)	(97,4)
Taux effectif d'impôt	36,41%	34,35%

⁽¹⁾ Le produit d'impôt de 2,8 M€ enregistré sur l'exercice 2018 correspondait aux intérêts moratoires perçus au titre du remboursement de la taxe sur les dividendes.

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Actifs d'impôt différé		
Immobilisations incorporelles	1,1	1,4
Autres actifs	5,3	6,9
Provisions pour retraite (non déductible)	11,8	10,1
Provisions non déductibles	9,8	11,7
Dettes locatives	13,9	-
Charges à payer non déductibles	4,2	4,8
Instruments financiers	2,9	2,8
Reports déficitaires	6,3	3,7
Divers	4,9	0,6
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôts différés	(35,8)	(25,8)
TOTAL	24,5	16,2
Passifs d'impôt différé		
Catalogues	(5,0)	(9,4)
Marques	(0,7)	(1,5)
Licences - Relations annonceurs - marque Radio	(11,7)	(11,9)
Amortissement dérogatoire	(5,5)	(6,3)
Dépréciation des actions propres	(4,6)	(3,4)
Droits d'utilisation des actifs loués	(12,3)	-
Divers	(6,2)	(3,6)
Impact des compensations bilancielle d'actifs et de passifs d'impôts différés	35,8	25,8
TOTAL	(10,1)	(10,2)

Les actifs et passifs d'impôt différés des sociétés intégrées fiscalement ont été compensés.

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 28,3 M€ au 31 décembre 2019.

Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 31 décembre 2019 à 22,9 M€.

Au 31 décembre 2019, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

11. Activité en cours de cession / cédée

Principes, règles et méthodes comptables :

Lorsque le Groupe est engagé dans un plan de cession impliquant la perte de contrôle sur l'un de ses actifs, l'ensemble des actifs et passifs de l'entité concernée est reclassé sur deux lignes distinctes de l'état de la situation financière consolidée, "Actifs détenus en vue de la vente" et "Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente".

Par ailleurs, une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes présentées comprenant le résultat net après impôt des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités cédées ou en cours de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

En application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, et compte tenu de leur cession le 6 novembre 2018 au fonds d'investissement américain *General American Capital Partners* (G.A.C.P.), le Football Club des Girondins de Bordeaux et ses filiales (pôle Girondins) sont présentés dans le compte de

résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés comme une activité cédée.

Les profits ou pertes après impôt du pôle Girondins (qui constituent l'intégralité de l'agrégat "Profit ou perte après impôt des activités cédées" au compte de résultat) se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	-	59,7
Autres produits opérationnels	-	39,2
Charges opérationnelles	-	(93,1)
Impôt sur le résultat	-	(3,1)
Gain ou perte opérationnel net d'impôt	-	2,7
Autres éléments financiers nets d'impôt	-	(0,2)
Plus-value nette de cession	(1,3)	4,9
Impôt sur le résultat	(0,1)	-
PROFIT OU PERTE APRÈS IMPÔT DES ACTIVITÉS CÉDÉES	(1,4)	7,3

La charge de (1,4) M€ constatée au 31 décembre 2019 correspond à la variation entre le prix de cession du pôle Girondins estimé au 31 décembre 2018 et son prix de cession ajusté au 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le Groupe a annoncé le 16 décembre 2019 être entré en négociations exclusives avec le Groupe allemand Global Savings Group, acteur mondial majeur du marketing digital, en vue d'un rapprochement avec sa filiale iGraal, leader français du cashback.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités*

abandonnées, les actifs et passifs de la société iGraal sont présentés dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 comme, respectivement, des "actifs détenus en vue de la vente" et des "passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente". Les contributions d'iGraal au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant consolidés de l'exercice 2019 sont respectivement de 39,1 M€ et 8,1 M€.

Les éléments de l'état de la situation financière regroupés sur les lignes d'actif et de passif spécifiques se détaillent pour leur part comme suit :

	31/12/2019
Actif	
Immobilisations incorporelles	21,2
Immobilisations corporelles	0,1
Actifs financiers non courants	2,1
Autres actifs non courants	0,6
Autres actifs courants	24,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8
Total des actifs détenus en vue de la vente	49,2
Passif	
Passifs non courants	0,3
Passifs courants	29,5
Total des passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	29,8

12. Résultat par action

Principes, règles et méthodes comptables :

Conformément aux préconisations de la norme IAS 33 - *Résultat par action*, le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

L'effet de dilution des plans d'attribution d'actions de performance dénoués par livraison d'actions et en cours d'acquisition est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Le résultat par action dilué est calculé en retenant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de l'entité mère et un nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre d'actions ayant un effet dilutif est déterminé plan par plan. Ce nombre d'actions est calculé en rapportant le prix d'émission des actions de performance octroyées, à la valeur de marché de l'action pendant la période. Le prix d'émission correspond pour les actions de performance à la juste valeur des services restant à rendre.

	31/12/2019	31/12/2018
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	172,7	181,8
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités cédées	(1,4)	7,3
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	174,0	174,5
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	125 728 810	125 989 249
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	753 602	467 110
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	126 482 412	126 456 359
Résultat par action (en euros)	1,373	1,443
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	1,384	1,385
Résultat dilué par action (en euros)	1,365	1,438
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	1,376	1,380

* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)

Le calcul du résultat dilué par action tient compte d'attributions d'actions de performance accordées lors des plans du 27 juillet 2017, du 2 octobre 2017, du 25 juillet 2018 et 30 juillet 2019.

Le nombre d'actions potentiellement dilutives est de 753 602 au 31 décembre 2019 : sur cette base, l'effet dilutif sur le résultat par action représente 0,8 centime d'euro par titre.

13.Dividendes

Métropole Télévision	31/12/2019	31/12/2018
Déclarés et versés au cours de l'exercice	125,8	119,6
Nombre d'actions en circulation en milliers	125 751	125 932
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	1,00	0,95
Proposés pour approbation à l'AGM	125,7	125,7
Nombre d'actions en circulation en milliers	125 718	125 722
Dividende ordinaire versé par action (en euros)	1,00	1,00

14.Immobilitisations incorporelles

Principes, règles et méthodes comptables :

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- des droits audiovisuels détenus par les sociétés ayant comme objet social leur commercialisation ;
- des parts producteurs et coproducteurs de fictions, de longs métrages et autres programmes ;
- des avances et acomptes sur immobilisations ;
- des logiciels et sites marchands ;
- des licences ;
- des marques ;
- des goodwill.

Droits audiovisuels

Les droits audiovisuels, regroupant des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques, achetés avec ou sans minimum garanti, en vue de leur commercialisation (distribution, négoce), produits ou coproduits, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en conformité avec IAS 38 - *Immobilisations incorporelles* et l'amendement à IAS 38 - *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*.

La méthode d'amortissement d'un actif doit refléter le rythme selon lequel les avantages générés par cet actif sont consommés. La présomption selon laquelle un mode d'amortissement qui est fonction des produits tirés d'un actif n'est pas approprié, est réfutée dans le cas des droits audiovisuels et des coproductions compte tenu de la très forte corrélation entre les recettes et la consommation des avantages économiques de ces droits.

Ainsi, les droits audiovisuels :

- sont amortis au rythme des recettes nettes générées rapportées aux recettes nettes totales estimées, les durées d'amortissement, conformes aux pratiques de la profession, correspondant ainsi aux durées pendant lesquelles les droits audiovisuels sont le plus susceptibles d'être source de revenus et de flux de trésorerie ;
- font l'objet, en conformité avec IAS 36 - *Dépréciation d'actifs* (cf. note 15), d'un test de dépréciation, qui peut conduire à constater une perte de valeur lorsque la valeur comptable du droit est supérieure à sa valeur recouvrable.

Coproductions de films cinématographiques, fictions et autres

Les parts de coproducteurs sont inscrites en droits audiovisuels et amorties à la recette. Si les recettes sont insuffisantes au regard de la valeur comptable de la production, un amortissement total de la fraction non couverte est immédiatement constaté. En application d'IAS 20 - *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les subventions reçues du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC) sont comptabilisées en réduction du coût d'acquisition des actifs de coproduction financés, et en conséquence sont comptabilisées en résultat en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus des coproductions tel que défini précédemment.

Avances et acomptes sur immobilisations

Sont comptabilisés en avances et acomptes, les acomptes versés :

- sur les droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation ;
- sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation.

Logiciels informatiques et sites marchands

Les logiciels informatiques achetés ou développés en interne sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède pas sept ans.

Selon la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*, les coûts de développement des sites internet sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;

- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Licences

Les licences sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. À l'exception des licences RTL apportées par la société RTL France Radio, ainsi que des licences RTL2 et Fun Radio reconnues au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio de RTL Group, elles ont une durée de vie définie et sont donc amorties.

Les licences RTL France Radio, RTL2 et Fun Radio correspondent aux droits au titre des autorisations d'usage de la ressource radioélectrique (fréquences) pour la France concernant les trois radios, délivrées par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Ces licences ont une durée d'utilité indéterminée dans la mesure où il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elles généreront des entrées nettes de trésorerie pour la société détentrice. Ces licences ne sont donc pas amorties et leur valeur comptable sera appréciée chaque année en conformité avec la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*.

Marques

Seules les marques individualisables et de notoriété reconnue, et acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises et de l'allocation du prix d'acquisition qui en résulte, sont inscrites à l'actif.

Les marques acquises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, celle-ci étant estimée sur la base des méthodes usuelles de valorisation des marques.

Quand ces marques ont une durée de vie définie, à savoir qu'il est attendu qu'au terme d'une période déterminée elles ne seront plus exploitables, elles sont amorties linéairement sur cette durée de vie.

Les marques font l'objet de tests de dépréciation en conformité avec IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*.

	Droits audiovisuels (distribution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2018
Au 1 ^{er} janvier 2018, net des dépréciations et amortissements	42,4	2,8	10,8	56,0	145,8	235,6	437,4
Acquisitions	47,9	3,2	29,4	80,5	29,9	-	110,4
Cessions	(4,4)	-	(1,0)	(5,4)	(26,0)	-	(31,4)
Acquisitions/cessions de filiales	0,3	-	-	0,3	(81,2)	(14,1)	(95,0)
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	23,1	41,2	(33,8)	30,6	46,9	(27,9)	49,6
Dotations aux amortissements 2018	(69,3)	(16,4)	-	(85,7)	(26,1)	-	(111,9)
Dépréciations	(4,7)	1,8	(0,4)	(3,2)	0,9	(0,9)	(3,1)
Reprises d'amortissements sur cessions	4,4	-	-	4,4	13,0	-	17,4
Reprises d'amortissements sur acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	-	32,2	-	32,2
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	(20,7)	-	(20,7)	(0,3)	0,9	(20,1)
Au 31 décembre 2018, net des dépréciations et amortissements	39,8	12,0	5,1	56,9	135,1	193,6	385,6
Au 1 ^{er} janvier 2018							
Valeur brute	930,7	660,3	13,8	1 604,7	281,9	268,0	2 154,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(888,3)	(657,4)	(3,0)	(1 548,7)	(136,1)	(32,4)	(1 717,1)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2018	42,4	2,8	10,8	56,0	145,8	235,6	437,4
Au 31 décembre 2018							
Valeur brute	997,6	704,7	8,4	1 710,8	251,5	226,0	2 188,2
Amortissements et dépréciations cumulés	(957,9)	(692,7)	(3,3)	(1 653,9)	(116,4)	(32,4)	(1 802,6)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2018	39,8	12,0	5,1	56,9	135,1	193,6	385,6

	Droits audiovisuels (distribution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2019
Au 1 ^{er} janvier 2019, net des dépréciations et amortissements	39,8	12,0	5,1	56,9	135,1	193,6	385,6
Acquisitions	49,6	0,8	19,7	70,2	17,5	-	87,7
Cessions	(44,9)	(0,9)	-	(45,9)	(1,8)	-	(47,7)
Acquisitions/cessions de filiales	(0,1)	-	0,1	(0,0)	0,5	192,4	192,9
Reclassements et autres mouvements en valeur brute ⁽¹⁾	9,6	31,6	(15,5)	25,7	(5,9)	(19,4)	0,4
Dotations aux amortissements 2019	(61,8)	(17,9)	-	(79,7)	(13,7)	-	(93,4)
Dépréciations	(4,9)	2,5	(0,7)	(3,1)	(0,2)	-	(3,4)
Reprises d'amortissements sur cessions	44,9	-	-	44,9	1,8	-	46,7

	Droits audiovisuels (distribution et négoce)	Coproductions	Avances et acomptes	Total droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Goodwill	Total 31/12/2019
Reprises d'amortissements sur acquisitions/ cessions de filiales	0,0	-	-	0,0	(0,1)	-	(0,1)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	0,1	(23,7)	-	(23,7)	4,1	-	(19,6)
Au 31 décembre 2019, net des dépréciations et amortissements	32,1	4,4	8,7	45,3	137,2	366,5	549,0
Au 1 ^{er} janvier 2019							
Valeur brute	997,6	704,7	8,4	1 710,8	251,5	226,0	2 188,2
Amortissements et dépréciations cumulés	(957,9)	(692,7)	(3,3)	(1 653,9)	(116,4)	(32,4)	(1 802,6)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2019	39,8	12,0	5,1	56,9	135,1	193,6	385,6
Au 31 décembre 2019							
Valeur brute	1 011,8	736,2	12,8	1 760,8	261,8	398,9	2 421,5
Amortissements et dépréciations cumulés	(979,7)	(731,8)	(4,0)	(1 715,5)	(124,6)	(32,4)	(1 872,5)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	32,1	4,4	8,7	45,3	137,2	366,5	549,0

⁽¹⁾ Conformément à IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les immobilisations incorporelles de la société iGaal sont présentées dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 comme des "actifs détenus en vue de la vente"

Les "droits audiovisuels" regroupent des droits cinématographiques, télévisuels et vidéographiques acquis dans le cadre de productions mais également en application d'accords de distribution pour lesquels un montant fixe (minimum garanti) a été versé au producteur.

La rubrique "Coproductions" regroupe plus spécifiquement les parts producteurs et coproducteurs de longs métrages, fictions et autres programmes.

Sont principalement comptabilisés en "avances et acomptes" les acomptes versés sur droits audiovisuels non ouverts détenus en vue de leur commercialisation. Les sommes

versées sont reclassées en droits audiovisuels à la date d'ouverture des droits.

Les "autres immobilisations incorporelles" correspondent notamment aux licences (y compris les licences FM des stations RTL, RTL 2 et Fun Radio), aux logiciels informatiques et aux relations clients reconnues au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio français de RTL Group.

Hormis les licences apportées par RTL France Radio, la marque Fun Radio et les licences reconnues sur RTL2 et Fun Radio au titre de l'allocation du prix d'acquisition du pôle Radio français de RTL Group, l'ensemble des autres immobilisations incorporelles a la nature d'actif amortissable.

15. Tests de dépréciation des goodwill et actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Principes, règles et méthodes comptables :

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles non amorties est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif isolé, sauf s'il est avéré que l'exploitation de cet actif ne peut se faire indépendamment d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces actifs ainsi liés pour leur exploitation et la génération de flux de trésorerie constituent une Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT").

L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Dans ce cas, c'est la valeur recouvrable de l'UGT qui fait l'objet du test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (critères internes ou externes), la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable.

Cette valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité retenue par le Groupe correspond aux flux de trésorerie actualisés des UGT incluant les goodwill et est déterminée dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction de Métropole Télévision de la façon suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du plan d'affaires à moyen terme (5 ans) élaboré par la Direction ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés ;
- le taux d'actualisation des flux retenu est déterminé en utilisant des taux appropriés à la nature des activités et des pays. Il intègre, outre la valeur temps de l'argent, les risques spécifiques de l'UGT pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités). Si la valeur comptable du goodwill et des autres actifs non courants de l'unité génératrice de trésorerie est insuffisante, une provision peut être reconnue à hauteur de la perte non affectée.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Évolution

Les goodwill ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2019 :

	31/12/2019	31/12/2018
À l'ouverture, net des pertes de valeur	193,6	235,6
Acquisitions	193,1	7,3
Actifs détenus en vue de la vente	(19,4)	-
Cessions	-	(21,4)
Autres mouvements	(0,8)	(27,9)
Pertes de valeur	-	-
À la clôture	366,5	193,6
À l'ouverture		
Valeurs brutes	226,0	268,0
Cumul des pertes de valeur	(32,4)	(32,4)
MONTANT NET	193,6	235,6
À la clôture		
Valeurs brutes	398,9	226,0
Cumul des pertes de valeur	(32,4)	(32,4)
MONTANT NET	366,5	193,6

Les principales variations de l'année reflètent :

- l'acquisition du pôle Jeunesse TV pour 193,1 M€ ;
- le reclassement du goodwill iGraal en "actifs détenus en vue de la vente" ;

- la révision du goodwill Ctzar pour (0,8) M€.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice 2019 sur les goodwill des activités poursuivies (cf. tests de dépréciation ci-après).

Répartition

Les goodwill se répartissent par Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") de la façon suivante :

Valeur nette	31/12/2019	31/12/2018
Télévision		
Pôle Jeunesse TV	193,1	-
Distribution	44,6	44,6
Autres	4,1	4,9
Radio	99,4	99,4
Production et Droits Audiovisuels		
Droits Audiovisuels	4,8	4,8
Diversifications		
Digital Services	2,2	21,6
Interactions	5,7	5,7
Téléachat	12,5	12,5
TOTAL	366,5	193,6

Les UGT du Groupe s'analysent de la façon suivante au 31 décembre 2019 :

- L'UGT Pôle Jeunesse TV intègre l'ensemble du pôle Jeunesse du Groupe Lagardère acquis le 2 septembre 2019 ;

- l'UGT Distribution intègre les activités de distribution des chaînes et services non linéaires, ainsi que le développement et l'exploitation de 6play (regroupée au sein des entités juridiques M6 Distribution Digital et Bedrock) ;

- L'UGT Radio intègre l'ensemble du pôle Radio français de RTL Group acquis en 2017 (à l'exception des entités RTL Special Marketing et Parisonair absorbées en 2018 par respectivement M6 Interactions et M6 Événements, et donc désormais intégrées dans l'UGT Interactions) ;
- L'UGT Digital Services intègre les activités de "pure player digital" de M6 regroupées au sein des entités M6 Digital Services et de M6 Hosting ;
- L'UGT Droits Audiovisuels intègre Société Nouvelle de Distribution (SND) et les sociétés de catalogues de droits audiovisuels qui ont été fusionnées dans SND le 19 juin 2019 ;
- L'UGT Interactions intègre les entités M6 Interactions, M6 Événements et M6 Éditions ;
- L'UGT Téléachat intègre les entités Home Shopping Service, Best of TV et Best of TV Benelux.

Tests de dépréciation

Sur le dernier trimestre 2019, les UGT Distribution, Radio, Digital Services, Interactions et Téléachat ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

L'UGT Pôle Jeunesse TV n'a pas fait l'objet d'un test de dépréciation compte tenu de sa date d'acquisition par le groupe M6.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (D.C.F.) utilisée pour déterminer la valeur d'utilité repose sur les prévisions de flux de trésorerie établies en fin d'année en s'appuyant sur les principales hypothèses clefs suivantes : EBITA, dépenses d'investissement, niveau de BFR, environnement concurrentiel, évolution des systèmes d'information et du niveau des dépenses marketing.

Les principales hypothèses financières retenues pour les différentes UGT sont détaillées ci-après.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Distribution :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,7 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Radio :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 8,7 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à - 1 %.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Digital Services :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,7 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Interactions :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, soit 8,7 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à 0 %.

- Hypothèses spécifiques à l'UGT Téléachat :

- le taux d'actualisation retenu est celui du Groupe M6, correspondant à la moyenne des CMPC observés chez les brokers français, majoré d'une prime de risque, soit 10,7 % ;
- la croissance à l'infini retenue s'élève à -1 %.

Une analyse de la sensibilité de la valeur d'utilité aux variations des paramètres de tests a été menée, comme le montrent les tableaux ci-dessous :

Distribution		Taux d'actualisation				
		9,7%	10,2%	10,7%	11,2%	11,7%
Taux de croissance	-1,0%	257,8	248,7	240,4	232,8	225,7
	-0,5%	264,7	254,9	246,0	237,8	230,3
	0,0%	272,3	261,7	252,1	243,3	235,3
	0,5%	280,7	269,2	258,8	249,3	240,7
	1,0%	290,2	277,5	266,1	255,9	246,6

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 50,1 M€

		Taux d'actualisation				
Taux de croissance		7,7%	8,2%	8,7%	9,2%	9,7%
	-2,0%	274,3	262,0	250,9	240,7	231,4
	-1,5%	283,9	270,5	258,5	247,5	237,5
	-1,0%	294,6	280,0	266,9	255,0	244,2
	-0,5%	306,6	290,5	276,2	263,3	251,6
	0,0%	320,2	302,4	286,5	272,4	259,7

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 193,3 M€

Digital Services		Taux d'actualisation				
Taux de croissance		9,7%	10,2%	10,7%	11,2%	11,7%
	-1,0%	14,1	13,5	12,9	12,4	11,9
	-0,5%	14,6	13,9	13,3	12,7	12,2
	0,0%	15,2	14,4	13,7	13,1	12,5
	0,5%	15,8	14,9	14,2	13,5	12,9
	1,0%	16,4	15,5	14,7	14,0	13,4

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 3,1 M€

Interactions		Taux d'actualisation				
Taux de croissance		7,7%	8,2%	8,7%	9,2%	9,7%
	-1,0%	32,5	30,8	29,2	27,8	26,5
	-0,5%	34,0	32,1	30,3	28,8	27,4
	0,0%	35,7	33,5	31,6	29,9	28,4
	0,5%	37,5	35,1	33,0	31,2	29,5
	1,0%	39,7	37,0	34,6	32,6	30,7

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 7,6 M€

Téléachat		Taux d'actualisation				
Taux de croissance		9,7%	10,2%	10,7%	11,2%	11,7%
	-2,0%	28,3	26,9	25,6	24,4	23,3
	-1,5%	29,4	27,9	26,5	25,2	24,1
	-1,0%	30,6	28,9	27,4	26,1	24,8
	-0,5%	31,8	30,1	28,5	27,0	25,7
	0,0%	33,3	31,4	29,6	28,0	26,6

Valeur comptable de l'UGT dans les comptes du Groupe = 15,5 M€

À l'issue de cet examen, le Groupe a conclu que les valeurs recouvrables des UGT Distribution, Radio, Digital Services, Interactions et Téléachat excédaient leur valeur comptable dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2019.

16. Immobilisations corporelles

Principes, règles et méthodes comptables :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état afin de permettre son

exploitation de la manière prévue par la direction.

Droits d'utilisation des actifs loués

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 - *Contrat de location* est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les droits d'utilisation des actifs loués correspondent à la valeur actualisée des paiements futurs au titre des loyers mentionnés dans les contrats.

Aux bornes du Groupe, les dispositions de la nouvelle norme impactent de manière significative les contrats de location immobilière. Les contrats de location de moins d'un an, ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur, ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions et sont donc traités comme des contrats de location simple (avec la constatation d'une charge de location en compte de résultat).

Amortissements

L'amortissement est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle.

Le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Droits d'utilisation des actifs loués	Période non résiliable du bail complétée des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain (en général 9 ans)
Installations générales, mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de bureau et matériel technique	3 à 6 ans

Valeur résiduelle

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé, net des coûts de sortie attendus, que le Groupe obtiendrait de la cession de cet actif sur le marché à l'issue de sa durée d'utilité.

La valeur résiduelle d'un actif peut augmenter jusqu'à atteindre ou excéder la valeur comptable de l'actif. Dans ce cas, la dotation à l'amortissement de l'actif est nulle aussi longtemps que la valeur résiduelle de l'actif ne baisse pas en deçà de la valeur comptable.

Pertes de valeur

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)".

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2018
Au 1 ^{er} janvier 2018, net des dépréciations et amortissements	19,3	68,2	15,6	10,3	13,8	127,2
Acquisitions	-	0,0	12,7	3,8	2,1	18,6
Cessions	-	(1,0)	(12,2)	(3,9)	-	(17,1)
Acquisitions/cessions de filiales	(0,2)	(8,7)	(7,9)	(8,6)	(0,4)	(25,8)
Reclassements et autres mouvements en valeur brute	-	1,3	9,7	2,7	(13,6)	0,0
Dotations aux amortissements 2018	-	(4,0)	(7,3)	(4,7)	-	(15,9)
Dépréciations	-	0,0	0,0	0,0	-	0,1
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	12,2	3,7	-	16,0
Reprises d'amortissements sur acquisition/cession de filiales	-	5,2	5,8	5,3	-	16,3
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	0,0	(0,0)	(0,0)	-	(0,0)
Au 31 décembre 2018, net des dépréciations et amortissements	19,1	61,1	28,7	8,6	1,9	119,4
Au 1 ^{er} janvier 2018						
Valeur brute	19,3	131,7	93,5	46,3	13,8	304,5
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(63,5)	(77,9)	(36,0)	-	(177,3)

	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2018
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2018	19,3	68,2	15,6	10,3	13,8	127,2
Au 31 décembre 2018						
Valeur brute	19,1	123,4	95,8	40,3	1,9	280,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(62,2)	(67,1)	(31,6)	-	(161,0)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2018	19,1	61,1	28,7	8,6	1,9	119,4

	Terrains	Constructions	Droits d'utilisation des actifs loués	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total 31/12/2019
Au 1 ^{er} janvier 2019, net des dépréciations et amortissements	19,1	61,1	-	28,7	8,6	1,9	119,4
Impacts IFRS 16 sur les immobilisations corporelles d'ouverture	-	-	48,8	-	-	-	48,8
Acquisitions	-	-	5,7	4,5	3,8	2,2	16,2
Cessions	-	-	(0,1)	(2,7)	(2,8)	-	(5,6)
Acquisitions/cessions de filiales	-	-	-	2,2	0,4	0,0	2,7
Reclassements et autres mouvements en valeur brute ⁽¹⁾	-	(0,0)	(8,7)	(0,0)	(0,1)	(0,2)	(9,1)
Dotations aux amortissements 2019	-	(3,6)	(7,6)	(7,3)	(4,0)	-	(22,4)
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Reprises d'amortissements sur cessions	-	-	0,1	1,2	2,7	-	4,0
Reprises d'amortissements sur acquisition/cession de filiales	-	-	-	(0,4)	(0,1)	-	(0,5)
Reclassements et autres mouvements sur amortissements	-	0,0	0,2	0,1	0,2	-	0,4
Au 31 décembre 2019, net des dépréciations et amortissements	19,1	57,6	38,3	26,2	8,8	4,0	153,9
Au 1 ^{er} janvier 2019							
Valeur brute	19,1	123,4	-	95,8	40,3	1,9	280,3
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(62,2)	-	(67,1)	(31,6)	-	(161,0)
MONTANT NET AU 1^{ER} JANVIER 2019	19,1	61,1	-	28,7	8,6	1,9	119,4
Au 31 décembre 2019							
Valeur brute	19,1	123,4	45,6	99,7	41,6	4,0	333,4
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(65,8)	(7,3)	(73,5)	(32,8)	-	(179,4)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	19,1	57,6	38,3	26,2	8,8	4,0	153,9

⁽¹⁾ Conformément à IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les immobilisations corporelles de la société iGraal sont présentées dans l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2019 comme des "actifs détenus en vue de la vente"

17.Stocks

Principes, règles et méthodes comptables :

Les stocks sont constitués de programmes, de droits de diffusion et de marchandises.

Programmes et droits de diffusion

En conformité avec IAS 2 - Stocks, les programmes et droits de diffusion sont inscrits en stocks à la date d'ouverture des droits.

Les droits non ouverts et non encore facturés sont classés en engagements hors bilan.

La partie facturée des droits non ouverts est quant à elle constatée en avances et acomptes.

Les programmes et droits de diffusion sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué à la clôture de chaque exercice des consommations calculées suivant les modalités décrites ci-après.

Les programmes de Métropole Télévision, qui constituent la part prépondérante des stocks de droits de diffusion du Groupe, sont réputés consommés lors de leur diffusion, selon les règles suivantes :

- droits acquis pour une seule diffusion et droits divers (documentaires, concerts, événements sportifs...) : 100 % de la valeur à la première diffusion ;
- droits acquis pour plusieurs diffusions :
 - 1^{ère} diffusion : 66 % ;
 - 2^{ème} diffusion : 34 %.

Des modalités de consommation différentes peuvent être envisagées dans le cas très spécifique de droits acquis pour 4 à 5 diffusions et dont le potentiel d'audience est considéré comme particulièrement fort à chaque diffusion.

A contrario, les droits dont la diffusion est improbable font l'objet d'une provision sur la base d'une revue titre par titre du portefeuille de droits de diffusion.

Autres stocks

Les autres stocks sont constitués des produits et marchandises liés aux activités de diversification du Groupe. Ces stocks sont évalués au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, mesurée au cas par cas (rotation lente, stocks contre remboursement, retours...).

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2018
Au 1 ^{er} janvier 2018, net des dépréciations	251,3	14,1	265,4
Acquisitions	348,8	48,7	397,5
Acquisitions de filiales	-	0,0	0,0
Cessions de filiales	-	(2,4)	(2,4)
Consommations	(311,2)	(51,8)	(363,0)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2018	(28,0)	0,0	(28,0)
Au 31 décembre 2018, net des dépréciations	260,9	8,6	269,5
Au 1 ^{er} janvier 2018			
Coût ou juste valeur	415,0	17,7	432,8
Cumul des dépréciations	(163,7)	(3,6)	(167,3)
Montant net au 1er janvier 2018	251,3	14,1	265,4
Au 31 décembre 2018			
Coût ou juste valeur	452,6	12,2	464,8
Cumul des dépréciations	(191,8)	(3,6)	(195,3)
Montant net au 31 décembre 2018	260,9	8,6	269,5

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2019
Au 1 ^{er} janvier 2019, net des dépréciations	260,9	8,6	269,5
Acquisitions	305,8	49,2	355,0
Acquisitions de filiales	13,9	-	13,9
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(304,8)	(46,6)	(351,3)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2019	4,4	0,3	4,7
Au 31 décembre 2019, net des dépréciations	280,2	11,6	291,8
Au 1 ^{er} janvier 2019			
Coût ou juste valeur	452,6	12,2	464,8
Cumul des dépréciations	(191,8)	(3,6)	(195,3)
MONTANT NET AU 1ER JANVIER 2019	260,9	8,6	269,5
Au 31 décembre 2019			

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total 31/12/2019
Coût ou juste valeur	469,9	14,9	484,7
Cumul des dépréciations	(189,6)	(3,3)	(192,9)
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	280,2	11,6	291,8

18.Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Principes, règles et méthodes comptables :

Les coentreprises sont les sociétés sous contrôle conjoint (le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle). Elles sont consolidées par mise en équivalence, conformément à IAS 28 - *Participations dans les entreprises associées et coentreprises* et IFRS 11 - *Partenariats*.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité et qu'un tiers dispose du contrôle exclusif de cette entité. Elles sont également consolidées par mise en équivalence.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles à la date de clôture sont pris en considération dans le cadre de la détermination du contrôle ou de l'influence notable exercée sur l'entité.

Les coentreprises et les entreprises associées sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du Groupe comprend le goodwill identifié lors de l'acquisition, net des pertes de valeur accumulées.

Selon cette méthode, le Groupe comptabilise au bilan le montant de sa quote-part dans l'actif net de la coentreprise ou l'entreprise associée et enregistre sa quote-part du résultat net de l'entreprise consolidée par mise en équivalence sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé intitulée "Part du résultat dans les coentreprises et les entreprises associées".

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes et les mouvements de capitaux propres comptabilisés par les entreprises mises en équivalence, après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

En application des dispositions d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur liée à sa participation dans une coentreprise ou entreprise associée. Lorsque cela est nécessaire, la totalité de la valeur comptable de la participation (y compris goodwill) est soumise à un test de dépréciation conformément à IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, comme un actif unique en comparant sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) avec sa valeur comptable. Toute perte de valeur comptabilisée fait partie de la valeur comptable de la participation. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée selon IAS 36 dans la mesure où la valeur recouvrable de la participation augmente par la suite.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes est supérieure à sa participation dans l'entreprise mise en équivalence, la valeur comptable des titres mis en équivalence (incluant tout investissement à long terme) est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe n'ait une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les contributions des coentreprises et entreprises associées dans l'état de la situation financière consolidée et l'état du résultat global consolidé du Groupe sont les suivantes :

	% de détention	31/12/2018	Quote-part de résultat	Perte de valeur	Variation de périmètre	Dividendes versés	31/12/2019
Participations dans les coentreprises		1,6	0,4	-	-	(0,5)	1,5
Série Club	50%	1,3	0,3	-	-	(0,5)	1,1
Panora Services	50%	0,3	0,1	-	-	-	0,4
Participations dans les entreprises associées		9,2	1,8	2,2	0,2	(1,4)	12,0

	% de détention	31/12/2018	Quote-part de résultat	Perte de valeur	Variation de périmètre	Dividendes versés	31/12/2019
Quicksign	24%	0,2	0,2	-	(0,1)	-	0,3
Stéphane Plaza France	49%	5,2	2,4	-	-	(1,4)	6,3
Elephorm	34%	0,5	(0,0)	2,2	-	-	2,7
6&7	-	(0,0)	(0,3)	-	0,3	-	-
Life TV	13%	3,3	(0,1)	-	(3,1)	-	-
Wild Buzz Agency	40%	-	0,2	-	2,0	-	2,3
Salto SNC	33%	-	(0,6)	-	1,0	-	0,4
Salto Gestion	33%	-	0,0	-	0,0	-	0,0
PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES							
		10,8	2,2	2,2	0,2	(1,9)	13,5

18.1. Acquisitions de l'exercice



Le 23 mai 2019, M6 Publicité a acquis 40 % du capital de la société Wild Buzz Agency (WBA), une agence d'événementiel spécialisée dans la création de lieux de vie éphémères dédiés aux marques et aux institutions, pour 2,0 M€.

18.2. Autres mouvements

QuickSign

Le 16 mai 2019, la participation de M6 Digital Services dans Quicksign est passée de 24,1 % à 23,9 %.

Elephorm

La dépréciation de 2,2 M€ (enregistrée sur l'exercice 2018) a été reprise en intégralité sur l'exercice 2019 compte tenu des dernières perspectives financières et des nouvelles discussions entre les actionnaires de la société.

Life TV

Le 21 mars 2019, la participation de Métropole Télévision dans la société Life TV est passée de 33,34 % à 12,5 %, en



Le 22 août 2019, M6 a souscrit à l'augmentation de capital de Salto SNC et de Salto Gestion pour 1,0 M€. La participation de M6 dans ces sociétés s'élève à 33%.

contrepartie de l'annulation de la dette de 2,5 M€ comptabilisée au 31 décembre 2018.

Cette déconsolidation a engendré la comptabilisation d'un produit de 0,4 M€ en "Plus-values sur cessions de participations".

6&7

Le 24 juillet 2019, M6 Interactions a cédé sa participation dans 6&7. Cette transaction a engendré la comptabilisation d'un produit de 0,6 M€ en "Plus-values sur cessions de participations".

18.3. Contributions des coentreprises

Les contributions des coentreprises au chiffre d'affaires consolidé du Groupe auraient été les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	9,3	12,7
Contribution par société :		
Série Club	6,0	6,1
HSS Belgique	-	3,8
Panora Services	3,3	2,8

19. Instruments financiers

Principes, règles et méthodes comptables :

Juste valeur

La juste valeur est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe un cours de marché. À défaut, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction similaire et récente ou l'actualisation des flux futurs s'appuyant sur des données de marché. Néanmoins, la juste valeur des actifs et passifs financiers court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Actifs financiers

- Conformément aux préconisations de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*, les titres des sociétés non consolidées (par intégration globale ou par mise en équivalence) appartiennent à la catégorie des instruments de capitaux propres. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur correspondant au coût d'acquisition d'origine, puis réévalués à chaque clôture à leur juste valeur soit par résultat soit par autres éléments du résultat global en fonction de leur classification initiale. Les prêts et créances ainsi que les autres actifs financiers sont quant à eux initialement évalués à la juste valeur puis réévalués au coût amorti.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat recouvrent :
 - les actifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble, et pour lesquels il existe une pratique de cession à court terme (principalement trésorerie et équivalents et autres actifs financiers de gestion de trésorerie) ;
 - les actifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat. Cette qualification est retenue quand elle permet d'obtenir une meilleure information financière et contribue à la cohérence des états financiers.
- Les actifs financiers évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global recouvrent les autres actifs qui n'ont pas été désignés explicitement par le Groupe comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les actifs suivants font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté :
 - prêts et créances émis par l'entreprise et autres actifs financiers : lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat ;
 - instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat : lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat ;
 - instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par autres éléments du résultat global : les gains et pertes latents sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

19.1. Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après (la ventilation par catégorie

d'instruments reflète les dispositions de la norme IFRS 9 - *Instruments financiers*, applicables au 1^{er} janvier 2018) :

	31/12/2018		Évaluation				
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	6,2	-	6,2	6,2	4,4	1,8	-
Autres actifs financiers non courants	18,5	(0,0)	18,5	18,5	9,1	-	9,4
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients	337,6	(17,1)	320,5	320,5	-	-	320,5
Instruments financiers dérivés	0,2	-	0,2	0,2	0,2	-	-
Autres actifs financiers courants	14,0	(0,3)	13,7	13,7	-	-	13,7
Autres actifs courants	211,8	(2,3)	209,5	209,5	-	-	209,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	132,8	-	132,8	132,8	12,7	-	120,1
ACTIFS	721,1	(19,7)	701,5	701,5	26,4	1,8	673,3

	31/12/2019				Évaluation		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	5,3	-	5,3	5,3	3,4	1,9	-
Autres actifs financiers non courants	6,4	(0,0)	6,4	6,4	0,7	-	5,7
Autres actifs non courants	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients	373,7	(17,5)	356,2	356,2	-	-	356,2
Instruments financiers dérivés	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-	-
Autres actifs financiers courants	2,1	(0,3)	1,8	1,8	-	-	1,8
Autres actifs courants	209,2	(1,6)	207,6	207,6	-	-	207,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45,9	-	45,9	45,9	7,8	-	38,1
ACTIFS	642,7	(19,4)	623,3	623,3	12,0	1,9	609,4

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

La position au bilan est la suivante :

	Devise de Référence	% de détention	Juste valeur		Évaluation	
			31/12/2019	31/12/2018	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global
2CED	Euro (€)	15,3%	1,8	1,8	1,8	-
Job Digital Networks ⁽¹⁾	Euro (€)	-	-	1,5	-	-
Médiamétrie	Euro (€)	2,7%	1,0	1,0	-	1,0
Youmiam	Euro (€)	8,8%	0,5	0,5	0,5	-
GLHF	Euro (€)	17,5%	-	0,5	-	-
Life TV	Euro (€)	12,5%	1,0	-	1,0	-
Alliance Gravity Data Média	Euro (€)	11,1%	0,4	0,4	-	0,4
European News Exchange	Euro (€)	20,0%	0,1	0,1	-	0,1
Victor et Charles	Euro (€)	4,5%	-	0,1	-	-
Fun Radio Belgique	Euro (€)	25,0%	0,1	0,1	-	0,1
Audiance Square	Euro (€)	20,0%	0,1	0,1	-	0,1
Autres	Euro (€)	-	0,0	0,1	-	0,0
TOTAL			5,0	6,2	3,4	1,7
Instrument dérivé actif			0,2	-	-	0,2
TOTAL			0,2	-	-	0,2
TOTAL DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES			5,3	6,2	3,4	1,9

⁽¹⁾ Le 1^{er} août 2019, le Groupe a cédé sa participation dans Job Digital Networks. La valeur de cette participation avait été intégralement dépréciée sur l'exercice.

Autres actifs financiers

La position au bilan est la suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Comptes courants avec les coentreprises et entreprises associées	0,6	0,6
Dépôts de garantie	5,1	3,2
Créances sur cessions de filiales	-	5,6
Autres actifs financiers	0,7	9,1
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	6,4	18,5
Créances sur cessions de filiales	1,7	13,6
Autres actifs financiers	0,1	0,1
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	1,8	13,7

La baisse des autres actifs financiers reflète principalement l'encaissement sur l'exercice de l'intégralité des créances résiduelles au titre de la cession du pôle Girondins.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes, règles et méthodes comptables :

La trésorerie se compose des liquidités en compte courant bancaire et des dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie se rapportent à des placements liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, présentant un risque négligeable de changement de valeur et une maturité inférieure à 3 mois.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 45,9 M€ au 31 décembre 2019 contre 132,8 M€ au 31 décembre 2018.

Les comptes et dépôts à terme sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur (juste valeur par résultat).

En application de la politique de placement décrite en note 20.3, la quasi-intégralité des sommes est placée en comptes à vue rémunérés et dépôts à terme, d'une durée moyenne inférieure à 90 jours, auprès de contreparties de qualité "investment grade".

19.2. Passifs financiers

Principes, règles et méthodes comptables :

Les dettes financières sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont constituées essentiellement d'un emprunt obligataire, d'un emprunt Schuldschein et de dettes assimilées dont des lignes de crédit renouvelables contractées auprès des banques.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur correspondent aux engagements de rachat d'intérêts non-contrôlants consentis aux actionnaires minoritaires des sociétés contrôlées par le Groupe.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui font, quant à eux, l'objet d'une évaluation à la juste valeur.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont évalués à la juste valeur à chaque arrêté. La variation de juste valeur de la part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat et la variation de la juste valeur de la part efficace de la couverture en autres éléments du résultat global.

Les différentes catégories de passifs financiers aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019 sont présentées par poste du bilan dans le tableau ci-après :

	31/12/2018		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou autres éléments du résultat global	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	51,5	51,5	-	51,5	-
Autres passifs financiers non courants	25,4	25,4	20,5	4,9	-
Autres dettes non courantes	0,8	0,8	-	0,8	-
Dettes financières courantes	0,4	0,4	-	0,4	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	29,8	29,8	21,7	8,1	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	414,9	414,9	-	414,9	-
Autres dettes d'exploitation	15,5	15,5	-	15,5	-
Dettes fiscales et sociales	122,6	122,6	-	122,6	-
Dettes sur immobilisations courantes	24,3	24,3	-	24,3	-
PASSIFS	685,2	685,2	42,2	643,0	-

	31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou capitaux propres	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	125,4	125,4	-	125,4	-
Dettes locatives non courantes	35,1	35,1	-	35,1	-
Autres passifs financiers non courants	18,5	18,5	12,0	6,5	-
Autres dettes non courantes	0,7	0,7	-	0,7	-

	31/12/2019		Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat ou capitaux propres	Coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières courantes	25,7	25,7	-	25,7	-
Dettes locatives courantes	8,0	8,0	-	8,0	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	4,2	4,2	-	4,2	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423,0	423,0	-	423,0	-
Autres dettes d'exploitation	15,1	15,1	-	15,1	-
Dettes fiscales et sociales	125,8	125,8	-	125,8	-
Dettes sur immobilisations courantes	17,5	17,5	-	17,5	-
PASSIFS	799,0	799,0	12,0	787,0	-

Dettes financières

Les positions d'endettement sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Dettes bancaires et obligataires	125,3	50,3
Autres	0,1	1,3
TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	125,4	51,5
Dettes bancaires et lignes de crédit	25,7	0,4
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	25,7	0,4

Dettes financières non courantes :

- Le 28 juillet 2017, afin de financer l'acquisition du pôle Radio Français, le Groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire de 50,0 M€.

Cet emprunt obligataire porte intérêt au taux annuel de 1,5 % pour un remboursement in fine à échéance 7 ans (1^{er} août 2024).

- Le 24 juillet 2019, afin de financer l'acquisition du pôle Jeunesse TV, le Groupe a procédé à la mise en place d'un emprunt Schuldschein à échéance 7 ans d'un montant de 75,0 M€, composé d'une ligne de 65,0 M€ au taux fixe de 1,0 %, et d'une ligne de 10,0 M€ au taux variable Euribor 6 mois majoré d'une marge de 1,0 % (soit un taux de 1,0 % au 31 décembre 2019).

Dettes financières courantes :

- Trois lignes de crédit bancaire renouvelables à moyen terme (5 ans), pour un montant total de 180,0 M€, ont été mises en place afin de se prémunir du risque de liquidité tel que décrit en note 20.2.

Les conditions de tirage des lignes de crédit du Groupe sont encadrées principalement par une clause de changement de contrôle.

Au 31 décembre 2019, ces lignes ne sont pas tirées (elles ne l'étaient pas non plus au 31 décembre 2018), et ont été utilisées au maximum pour 75,0 M€ en cours d'exercice.

- Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour un tirage maximal de 50,0 M€. Au 31 décembre 2019, cette ligne est tirée à hauteur de 25,0 M€ (elle n'était pas tirée au 31 décembre 2018).

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers courants de 4,2 M€ correspondent à la dette relative au contrat d'achat à terme de 220 000 actions propres, avec comme échéance le 31 mars 2020 (cf. note 21.1).

Les autres passifs financiers non courants de 18,5 M€ incluent :

- la dette relative à la promesse d'achat d'intérêts non-contrôlants consentis par le Groupe aux actionnaires minoritaires ;
- la dette relative aux deux contrats d'achat à terme de 300 000 et 200 000 actions propres, avec comme échéances respectives les 30 juillet 2021 et 31 mars 2022 (cf. note 21.1).

Ces dettes financières sont évaluées à la juste valeur par résultat ou par autres éléments du résultat global (niveau 3 dans la hiérarchie de détermination de la juste valeur selon IFRS 7).

19.3. Ventilation des actifs et passifs financiers dans la hiérarchie de juste valeur

Les informations à fournir requises par la norme IFRS 7 sont classées selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour faire les évaluations. Cette hiérarchie de la juste valeur est la suivante :

- Niveau 1 : des cours/prix cotés (non ajustés) issus de marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les cours/prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (par exemple, des prix), soit indirectement (par exemple, des éléments dérivant de prix) ;
- Niveau 3 : des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (informations non observables).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Cours cotés	Données observables	Données non observables
31/12/2018			
Instruments de capitaux propres	-	-	6,2
Autres actifs financiers non courants	-	9,1	-
Instruments financiers dérivés	-	0,2	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Dépôts à terme	-	12,7	-
ACTIFS	-	22,0	6,2
Autres passifs financiers non courants	-	-	20,5
Autres passifs financiers courants	-	-	21,7
PASSIFS	-	-	42,2

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Cours cotés	Données observables	Données non observables
31/12/2019			
Instruments de capitaux propres	-	-	5,3
Autres actifs financiers non courants	-	0,7	-
Instruments financiers dérivés	-	0,0	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Dépôts à terme	-	7,8	-
ACTIFS	-	8,6	5,3
Autres passifs financiers non courants	-	-	12,0
PASSIFS	-	-	12,0

19.4. Effet en résultat des instruments financiers

Les effets en résultat des instruments financiers sont les suivants :

	31/12/2018	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT FINANCIER	(1,7)				
Total des produits d'intérêts	0,5	-	0,5	-	-
Total des charges d'intérêts	(1,3)	-	-	(1,3)	-
Réévaluation	(0,8)	(0,6)	-	-	(0,1)
Profits ou pertes nets	(0,2)	(0,2)	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-
IMPACT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1,9)				
Profits ou pertes nets	(0,0)	-	(0,0)	-	-
Dépréciation nette	(1,8)	-	(1,8)	-	-
GAIN NET / (PERTE NETTE)	(3,6)	(0,8)	(1,4)	(1,3)	(0,1)

	31/12/2019	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT FINANCIER	(5,4)				
Total des produits d'intérêts	0,2	-	0,2	-	-
Total des charges d'intérêts	(2,9)	-	-	(2,9)	-
Réévaluation	(3,8)	(3,7)	-	-	(0,0)
Profits ou pertes nets	0,9	0,9	-	-	-
Résultat de cession	0,1	-	0,1	-	-

	31/12/2019	Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Prêt et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
IMPACT SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(3,3)				
Profits ou pertes nets	(0,1)	-	(0,1)	-	-
Dépréciation nette	(3,1)	-	(3,1)	-	-
GAIN NET / (PERTE NETTE)	(8,6)	(2,9)	(2,9)	(2,9)	(0,0)

20. Risques liés aux instruments financiers

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux différentes natures de risques décrits ci-après, ainsi que ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion de ces risques.

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

20.1. Risque de crédit

Il se rapporte au risque de perte financière encouru par le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Créances clients

Créances d'exploitation

Lorsque leur échéance de règlement est inférieure à un an et que les effets d'actualisation ne sont pas significatifs, les créances sont évaluées au coût (montant nominal de la créance). À l'inverse, elles sont évaluées à leur coût amorti, avec utilisation du taux d'intérêt effectif, lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Les créances d'exploitation sont par ailleurs dépréciées de façon à refléter la meilleure estimation des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie. Ces dépréciations sont comptabilisées dès la reconnaissance initiale des actifs correspondants, et non plus à la date de survenance d'événements remettant en cause leur caractère recouvrable. Les évaluations, initiales et ultérieures, de ces pertes de crédit attendues se font, sur une base individuelle ou collective, à partir de pondérations probabilistes intégrant notamment l'antériorité des créances, les événements passés et les éléments de conjoncture (actuelle et future). Les corrections de valeur à apporter aux créances d'exploitation, au titre des pertes de crédit attendues sur leur durée de vie, sont revues à chaque clôture. Les variations qui en découlent sont comptabilisées dans le résultat net de l'exercice.

L'appréciation du risque n'est pas identique selon les activités du groupe.

Le Groupe applique une politique prudente de prévention et de suivi du risque de perte de valeur des créances clients.

Il y est notamment rappelé que, concernant le chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque client unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Les 1, 5 et 10 premiers clients du Groupe représentent respectivement moins de 5, 15 et 20 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires publicitaire

Afin de sécuriser ce chiffre d'affaires, la principale mesure mise en œuvre par la régie M6 Publicité consiste en la réalisation d'enquêtes de solvabilité. Avec l'assistance de sociétés extérieures spécialisées, elles sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, et à intervalles réguliers sur les clients récurrents.

Ces derniers représentent la grande majorité des annonceurs. La base d'annonceurs apparaît donc particulièrement stable, avec plus de 90 % du chiffre d'affaires réalisé auprès des mêmes clients d'une année sur l'autre. Elle est en outre

constituée en majorité de sociétés françaises cotées ou de filiales françaises de groupes internationaux.

Selon le résultat des enquêtes de solvabilité et le montant engagé de la campagne, des conditions de paiement différenciées selon les clients sont mises en place : M6 exige notamment des annonceurs qui ne remplissent pas les critères de solvabilité requis le paiement d'avance des campagnes. Ces dispositions sont prévues dans les Conditions Générales de Vente de la Régie M6 Publicité.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des créances publicitaires demeure en deçà de 0,5 % du chiffre d'affaires (comme au 31 décembre 2018).

Afin de limiter encore ce risque, les régies publicitaires du groupe appliquent des pénalités de retard sur les factures impayées et dispose au sein de ses équipes d'un service chargé du recouvrement des créances.

Chiffre d'affaires hors publicité

Concernant ce chiffre d'affaires, il n'existe pas de risque clients unitaire d'une importance pouvant entamer significativement la rentabilité du Groupe.

Néanmoins, l'équipe dédiée au recouvrement des créances s'assure tout au long de l'année que tous les moyens sont mis en œuvre pour limiter les défauts de paiement. En plus des relances réalisées par cette équipe, il peut être fait appel le cas échéant à des organismes spécialisés dans le recouvrement.

Contreparties bancaires

Pour l'ensemble de ses créances, le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste extrêmement attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 20.3.

Le groupe travaille avec des banques européennes de premier plan, bénéficiant chacune d'une notation " investment grade ".

Balance âgée des actifs financiers

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		ni déprécié ni arrivé à terme		<= 1 mois		2 - 3 mois	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs financiers	8,5	32,5	8,2	32,2	-	0,0	-	-
Créances clients brutes	373,7	337,6	194,5	185,9	88,3	87,8	40,5	25,7
Instruments financiers dérivés	0,0	0,2	0,0	0,2	-	-	-	-
Autres créances brutes	209,2	211,8	196,6	209,1	11,0	0,9	-	-
TOTAL	591,5	582,1	399,4	427,5	99,3	88,7	40,5	25,7

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Autres*	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	0,3	0,3
Créances clients brutes	13,3	9,1	16,8	12,8	10,1	5,4	10,2	10,9
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	-	1,6	1,8
TOTAL	13,3	9,1	16,8	12,8	10,1	5,4	12,0	13,0

* Ces montants correspondent aux montants (TTC) des créances pour lesquelles les dépréciations sont déterminées individuellement. Dans le cas des dépréciations calculées selon un modèle statistique, les créances (TTC) correspondantes sont ventilées par antériorité.

Les créances clients et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

20.2. Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible. Les liquidités sont gérées de façon centralisée permettant ainsi l'optimisation de la ressource financière.

La valeur des passifs financiers inscrits au bilan représente l'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture.

Au 31 décembre 2019, le Groupe affiche une trésorerie nette négative de 98,7 M€.

A cette date, le Groupe dispose de quatre lignes de crédit :

- une ligne auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) de 50,0 M€ maximum, tirée à hauteur de 25 M€ ;
- des lignes de crédit bancaire confirmées à hauteur de 180 M€ pour une durée de 5 ans, non utilisées au 31 décembre 2019 ; ces lignes ont été tirées au maximum à 75 M€ en cours d'exercice.

La liquidité est également assurée avec deux lignes de financement longues :

- un emprunt obligataire Euro PP de 50,0 M€ à échéance 2024 mis en place le 28 juillet 2017 ;
- un emprunt Schuldschein de 75,0 M€ à échéance 2026 mis en place le 24 juillet 2019.

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante (hors dettes d'impôts courants) :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières	25,7	0,4	50,3	1,6	75,1	49,9	151,1	51,9
Dettes locatives	8,0	-	26,4	-	8,7	-	43,1	-
Instruments financiers dérivés	0,0	-	-	-	-	-	0,0	-
Autres passifs financiers	4,2	29,8	18,5	13,5	-	11,9	22,7	55,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	423,0	414,9	-	-	-	-	423,0	414,9
Autres dettes	15,1	15,5	-	-	-	-	15,1	15,5
Dettes fiscales et sociales	125,8	122,6	0,7	0,8	-	-	126,5	123,4
Dettes sur immobilisations	17,5	24,3	-	-	-	-	17,5	24,3
TOTAL	619,2	607,6	96,0	15,9	83,8	61,8	799,0	685,2

20.3. Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La

gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie ne s'avère significatif.

Risque de change

Principes, règles et méthodes comptables :

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle (l'Euro) en utilisant le cours de change au jour de la transaction, en application d'IAS 21 - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le résultat. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction initiale.

La comptabilisation des écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs libellés en monnaies étrangères de transactions commerciales se fait dans le résultat opérationnel. Pour les transactions financières, ces mêmes écarts de change figurent en résultat financier.

Le traitement des couvertures de change est précisé ci-dessous.

Le Groupe est principalement exposé au risque de change opérationnel.

En effet, le Groupe est exposé au risque de change par le biais de certains contrats d'achat de droits audiovisuels, et en particulier pour l'activité de distribution de films en salles, ainsi que par le biais d'une fraction des achats de marchandises du pôle Vente à distance.

La principale devise utilisée pour les transactions sus-citées est le dollar US.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sont couverts intégralement.

La couverture des achats de marchandises est réalisée de façon statistique et ajustée régulièrement en fonction des commandes passées.

Le Groupe n'utilise que des produits financiers simples lui garantissant un montant couvert et un taux défini de change. Les instruments utilisés sont pour l'essentiel des achats à terme.

Les flux d'achat en devises ont représenté 2,9 % du montant total des achats de l'année 2019 contre 2,9 % sur l'année 2018.

Les ventes réalisées en devises ne font pas l'objet de couverture, dans la mesure où elles ne sont pas significatives (moins de 0,2 % du chiffre d'affaires).

Avec l'acquisition en cours d'exercice de la société LTI Vostok (pôle Jeunesse TV), le Groupe est exposé au risque de change sur le rouble russe. Ce risque ne fait pas l'objet de couvertures particulières ; ce sont principalement des positions de banque qui n'ont pas vocation à être couvertes.

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel au 31 décembre 2019

	USD en M€ ⁽¹⁾	RUB en M€ ⁽¹⁾
	31/12/2019	31/12/2018
Actifs	5,0	2,9
Passifs	(4,8)	(1,5)
Hors bilan	(17,9)	(6,1)
Exposition brute en devise	(17,8)	(4,7)
Couvertures	20,4	5,5
EXPOSITION NETTE EN DEVISE	2,6	0,7
⁽¹⁾ valorisé au cours de clôture soit :	1,1121	1,1306
		69,8735

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours de l'exercice à 57 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en dollars US pour une valeur totale de 33,3 M€.

Au 31 décembre 2019, l'exposition brute du groupe en dollars US est égale à - 17,8 M€, dont - 17,9 M€ au titre des engagements hors bilan. À cette même date, les couvertures

s'élèvent à 20,4 M€ (*cash-flow hedges*). La surcouverture de 2,6 M€ (position longue) reflète ainsi principalement les positions de banque en dollars US et qui n'ont pas vocation à être couvertes.

Le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 10 % de l'euro contre le dollar US serait de - 0,2 M€.

Instruments financiers dérivés

Principes, règles et méthodes comptables :

Le Groupe M6 est exposé au risque de change principalement lors de ses achats de droits dans une devise étrangère. Pour se couvrir contre ce risque de change, le Groupe utilise des instruments dérivés simples lui garantissant un montant couvert et un cours de change fixe de couverture.

L'utilisation d'instruments dérivés par le Groupe a pour seul but la couverture de flux liés à son activité. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers à titre spéculatif.

Détermination de la juste valeur

Conformément aux normes IFRS 7 - *Instruments Financiers : Informations à fournir*, et IFRS 9 - *Instruments financiers*, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur sur la base d'une évaluation réalisée par un tiers qui s'appuie sur des données du marché observables. La juste valeur des contrats d'achat de devises à terme est ainsi calculée par référence aux taux de change à terme courants pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats d'échanges de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Instruments financiers qualifiés de couverture

Le Groupe a décidé d'appliquer, pour la plus grande partie de ses instruments dérivés, la comptabilité de couverture afin de réduire l'impact sur le résultat des couvertures mises en place.

Au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, le Groupe a fait le choix de continuer à appliquer les dispositions d'IAS 39 en matière de comptabilité de couverture.

Les principaux instruments de couverture autorisés dans le cadre de la politique de couverture du Groupe sont les suivants : terme sec, options de première génération, "swap" (de change ou de taux).

Les relations de couverture au sein du Groupe sont principalement de deux types :

- Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif au bilan

Tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat.

Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert, et est comptabilisé au compte de résultat.

Il en résulte une comptabilisation symétrique des variations de juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture pour la partie efficace de la couverture en résultat opérationnel courant. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat financier.

- Couverture de flux de trésorerie futurs

Il s'agit de couvrir l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables soit à une transaction prévue soit à un engagement ferme.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier pour la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à l'entrée au bilan de l'actif ou du passif. Au moment où l'élément couvert est comptabilisé et conduit à la reconnaissance d'un actif ou d'un passif, le montant enregistré en capitaux propres en est sorti et intégré dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition de l'actif ou du passif. Les variations de valeur de la partie inefficace sont pour leur part comptabilisées en résultat financier.

Pour toute autre couverture de flux de trésorerie, les montants comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la transaction prévue ou l'engagement ferme a affecté le compte de résultat.

Instruments financiers non qualifiés de couverture

Certains instruments financiers ne sont pas traités en comptabilité de couverture selon la définition d'IFRS 9 - *Instruments financiers*, bien qu'ils constituent une couverture efficace dans la gestion des risques économiques. Les pertes et les profits provenant de la réévaluation des instruments financiers qui ne peuvent pas être pris en compte pour la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Ils sont classés en actifs financiers courants lorsque la valeur de marché de ces instruments est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

La norme IFRS 13 – *Évaluation à la juste valeur*, appliquée pour la première fois en 2013 sur les actifs et passifs, n'a pas eu d'impact significatif sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2019.

Juste Valeur

Les positions nettes au bilan des instruments financiers dérivés sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Achats à terme	Juste valeur	Juste valeur
Métropole Télévision	0,0	0,0
SND	(0,0)	0,1
HSS	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,2

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'élève à + 0,04 M€ au 31 décembre 2019, reflétant ainsi l'écart presque nul entre le cours de clôture retenu pour l'évaluation (soit 1,1121 USD) et le cours moyen des couvertures en stock (soit 1,1262 USD) à fin décembre 2019 (soit + 1,3 %).

La juste valeur des instruments financiers dérivés s'élevait à + 0,2 M€ au 31 décembre 2018 et reflétait l'écart positif entre le cours de clôture retenu pour l'évaluation (soit 1,1306 USD) et le cours moyen des couvertures en stock (soit 1,1895 USD) à fin décembre 2018 (soit + 5,2 %).

Échéances

Les échéances des instruments de couverture (valeur nominale de la couverture exprimée en euros au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	31/12/2019			31/12/2018		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	5,0	5,0	-	0,3	0,3	-
SND	8,4	4,8	3,5	1,8	1,8	-
HSS	7,1	7,1	-	3,0	3,0	-
TOTAL	20,5	17,0	3,5	5,2	5,2	-

Au cours de l'exercice, les contrats libellés en dollars US ont été plus nombreux, et l'exposition a augmenté significativement par rapport à l'année 2018.

Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux de la position nette de trésorerie du Groupe est fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de la trésorerie.

Les taux court terme sont négatifs depuis 2014 ; les placements et les financements du Groupe sont basés sur les références €STR (Euro Short Term Rate, ayant remplacé l'EONIA) ou Euribor floorés à zéro, minimisant les risques de fluctuation des indices.

Le Groupe est peu exposé au risque de taux d'intérêt.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Échéancier des actifs financiers et des dettes financières au 31 décembre 2019

en M€	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	46,0	5,7	-	51,7
Autres actifs financiers à taux fixe	-	0,7	-	0,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	46,0	6,4	-	52,4
Passifs financiers à taux variable	(25,0)	(0,1)	(10,0)	(35,2)
Autres passifs financiers à taux fixe	(0,6)	(50,2)	(65,1)	(115,9)
Dettes locatives à taux fixe	(8,0)	(26,4)	(8,7)	(43,1)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	(33,7)	(76,8)	(83,8)	(194,2)

Au 31 décembre 2019, la position nette du Groupe est un passif de 141,8 M€. Hors dettes locatives, le passif net s'élève à 98,7 M€. Les actifs sont des placements en comptes rémunérés et en dépôts à terme, les passifs sont des emprunts obligataires et des lignes de crédit auprès de l'actionnaire.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier.

Risque sur action

Dans la mesure où le Groupe ne détient aucun actif financier coté, l'exposition au risque sur action ne concerne que les actions autodétenues.

Les actions propres sont inscrites pour leur valeur d'acquisition en déduction des capitaux propres. La variation

de valeur de l'action M6 est donc sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Politique de placement

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7 - *Tableau des Flux de Trésorerie*.

Les placements correspondants sont donc considérés comme des équivalents de trésorerie car liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La question du risque de contrepartie demeure un sujet sur lequel le Groupe est particulièrement vigilant dans le processus de sélection de ses supports et dans la diversification des contreparties et dépositaires.

Les rendements des placements, ainsi contrôlés régulièrement, sont communiqués à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également réalisé tous les trimestres.

21. Capitaux propres

Principes, règles et méthodes comptables :

Les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition.

Lorsque des contrats à terme sont conclus pour acheter des actions propres à un prix et une date déterminés, l'engagement se traduit par la constatation d'un passif financier représentatif de la valeur actualisée de rachat en contrepartie des capitaux propres. Les variations ultérieures de ce passif financier sont enregistrées en résultat financier.

Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt.

21.1. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération des actionnaires de Métropole Télévision.

Malgré les emprunts contractés à l'occasion des acquisitions du pôle Radio de RTL Group et du pôle Jeunesse TV, le Groupe conserve une capacité d'endettement importante, tant en endettement bancaire qu'auprès de son actionnaire principal, qui lui ouvre un potentiel d'investissement significatif.

Concernant la rémunération des actionnaires, le Groupe s'attache, dans le respect de l'article 40 de ses statuts, à maintenir un taux de distribution d'au moins 80 % sur le long terme. Le taux moyen sur les 5 dernières exercices s'élèvent ainsi à 80 % du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action. Le Groupe a distribué au cours de l'exercice 2019 un dividende ordinaire de 1,0 € par action.

En outre, le Directoire de Métropole Télévision dispose d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2016 pour faire racheter par la société ses propres actions en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Métropole Télévision par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- assurer la couverture de plans d'attribution d'actions de performance et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les

conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution d'actions de performance ;

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et dans le respect de cette autorisation :

- Métropole Télévision est intervenu sur le marché par l'effet des opérations quotidiennes réalisées dans le cadre du contrat de liquidité ;
- Métropole Télévision a acheté et livré des actions au titre de ses plans d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs et dans la perspective des prochaines livraisons d'actions de performance 2021 et 2022, Métropole Télévision a conclu deux contrats d'achat à terme d'actions propres portant respectivement sur 300 000 et 200 000 actions, avec comme échéances les 30 juillet 2021 et 31 mars 2022.

La société entre par ailleurs dans le champ de l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, qui précisent qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relution des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

21.2. Actions composant le capital de Métropole Télévision

(en milliers)	Actions ordinaires émises	Titres autodétenteurs	Actions en circulation
NOMBRE D'ACTIONS AU 1^{ER} JANVIER 2018	126 414	420	125 994
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions de performance	-	175	-
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	97	-
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	-	-	-
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018	126 414	692	125 722
Variation des actions propres :			
- détenues à des fins d'attribution d'actions de performance	-	12	-
- détenues dans le cadre du contrat de liquidité	-	(8)	-
Application du programme de rachat d'actions pour annulation	-	-	-
NOMBRE D'ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	126 414	696	125 718

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple. Elles sont entièrement libérées.

Six plans d'attribution d'actions de performance, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 31 décembre 2019 (cf. note 8 - *Rémunérations en actions*).

21.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés et des écarts de conversion sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique "autres réserves".

Les variations des pertes et gains actuariels sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et sont cumulées en capitaux propres dans la rubrique "réserves consolidées".

L'impact net d'impôt sur les capitaux propres en autres réserves et réserves consolidées s'analyse comme suit :

SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2018	(17,0)
Nouvelles couvertures	0,1
Variations des anciennes couvertures	-
Échéances des couvertures	4,1
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	-
Variation des écarts de conversion	0,1
Variation sur les retraites	1,3
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	5,6
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	(11,5)
Nouvelles couvertures	(4,8)
Variations des anciennes couvertures	0,0
Échéances des couvertures	3,4
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur	0,2
Variation des écarts de conversion	0,2
Variation sur les retraites	(3,3)
TOTAL DES VARIATIONS DE LA PÉRIODE	(4,3)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	(15,8)

22. Indemnités de départ en retraite

Principes, règles et méthodes comptables :

Engagements de retraite

Les engagements du Groupe dans le domaine des avantages postérieurs à la retraite s'inscrivent dans le cadre de régimes à prestations définies.

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel les versements opérés auprès d'une entité distincte ne libèrent pas l'employeur de son obligation de payer des cotisations supplémentaires.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Le Groupe comptabilise immédiatement en autres éléments du résultat global la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

Indemnité de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans le cadre d'une négociation individuelle ou dans un plan formalisé et détaillé de licenciements avant la date normale de départ à la retraite.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation	0,70	1,60
Augmentations de salaires futures *	2,83	2,83
Taux d'inflation	2,00	2,00

* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir des taux de marché pour des obligations d'entreprises

privées de première catégorie en référence à la notation AA, et en fonction de la duration et des caractéristiques du régime.

Charges comptabilisées dans le compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Coût du service courant	(2,5)	(2,6)
Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,5)	(0,6)
Réductions	0,9	0,8
Modifications de régime	(0,8)	-
DÉPENSE NETTE	(2,9)	(2,4)

Provision et valeur actualisée de l'obligation

	31/12/2019	31/12/2018
Obligation à l'ouverture	37,9	42,3
Coût du service courant, réductions/cessations	2,5	2,6
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,5	0,6
Réductions	(0,9)	(0,8)
Prestations versées	(1,9)	(4,3)
Modification de régime	0,8	-
Écarts actuariels - Changements d'hypothèse financière	5,3	(0,5)
Écarts actuariels - Effet d'expérience	(0,8)	(1,0)
Variation de périmètre	2,0	(1,0)
Obligation des actifs détenus en vue de la vente	(0,3)	-
OBLIGATION À LA CLÔTURE	45,0	37,9

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à -9,8 M€ au 31 décembre 2019.

Tests de sensibilité aux hypothèses

Les calculs de sensibilité effectués sur les engagements de retraite donnent les résultats suivants :

	+ 0,5%	- 0,5%
Sensibilité de l'obligation à la clôture :		
à la variation du taux d'actualisation	43,7	50,0
à la variation du taux d'augmentation des salaires	49,7	44,0

23.Provisions

Principes, règles et méthodes comptables :

Conformément à la norme IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Au cas où cette obligation n'est pas probable, ou évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que pourraient occasionner les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture.

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019 :

	Provision pour retraite	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges	Provisions sur droits hors bilan	Autres provisions pour charges	Total
Au 1 ^{er} janvier 2018	42,3	2,6	21,2	32,7	21,2	120,0
Acquisitions de filiales	-	-	0,7	-	0,1	0,8
Cessions de filiales	(1,0)	-	(0,6)	-	(1,7)	(3,3)
Dotation de la période	3,3	-	6,4	9,1	7,1	25,8
Utilisation	(4,3)	(1,2)	(6,5)	(26,3)	(4,3)	(42,6)
Reprise non utilisée	(0,8)	(0,5)	(2,9)	(0,0)	(3,1)	(7,3)
Autres variations	(1,5)	-	(0,2)	-	0,4	(1,3)
Au 31 décembre 2018	37,9	0,9	18,1	15,4	19,8	92,1

	Provision pour retraite	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges	Provisions sur droits hors bilan	Autres provisions pour charges	Total
Acquisitions de filiales	1,8	-	0,4	-	-	2,2
Cessions de filiales	-	-	-	-	(0,4)	(0,4)
Dotation de la période	10,0	0,1	6,5	12,0	7,5	36,1
Utilisation	(1,9)	(0,4)	(0,6)	(10,2)	(7,1)	(20,2)
Reprise non utilisée	(7,0)	(0,1)	(6,6)	(0,2)	(5,2)	(19,2)
Autres variations*	4,2	-	0,0	(0,0)	(5,8)	(1,6)
Au 31 décembre 2019	45,0	0,5	17,8	16,9	8,9	89,1
Courant au 31 décembre 2018	-	0,9	18,1	15,4	19,7	54,1
Non courant au 31 décembre 2018	37,9	-	-	-	0,0	37,9
TOTAL	37,9	0,9	18,1	15,4	19,7	92,1
Courant au 31 décembre 2019	-	0,5	17,8	16,9	8,9	44,0
Non courant au 31 décembre 2019	45,0	-	-	-	-	45,0
TOTAL	45,0	0,5	17,8	16,9	8,9	89,1

* dont (3,4) M€ au titre de l'application initiale d'IFRIC 23- Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, les provisions se ventilent par secteur d'activité de la façon suivante :

	31/12/2019	31/12/2018
Télévision	53,4	54,0
Radio	23,2	25,4
Production et Droits Audiovisuels	4,0	3,9
Diversifications	8,4	8,7
Autres	0,1	0,1
TOTAL	89,1	92,1

- Les litiges inclus dans le poste "provisions pour litiges" se rapportent à l'ensemble des procédures judiciaires engagées contre une ou des sociétés du Groupe et pour lesquelles une issue défavorable pour le Groupe est probable. Dans une très grande majorité des cas, le litige a dépassé le stade du précontentieux et est en cours d'examen, de jugement ou d'appel par les tribunaux compétents (commerce, prud'hommes, instance, correctionnel ou cour de cassation).

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

- Les provisions sur droits hors bilan se rapportent à une perte de valeur de droits de diffusion que le Groupe s'est engagé à acquérir mais qui ne figurent pas encore en stocks au bilan.

En effet, la charge résultant de la probabilité de non-diffusion, dans la case de la grille initialement prévue, d'un droit non ouvert (et donc classé en engagement hors bilan), ne pouvant être constatée à travers la dépréciation d'un actif au bilan, est donc reconnue par le biais d'une provision pour risques et charges.

Cette dépréciation d'un droit non ouvert s'inscrit dans la logique de fonctionnement du marché des droits audiovisuels puisque les chaînes de télévision sont généralement engagées dans des accords d'approvisionnement avec des producteurs sur des productions futures sans qu'elles aient la certitude que

l'ensemble de ces dernières soient de qualité homogène et diffusable au regard de leurs lignes éditoriales et de leurs cibles d'audience.

Les chaînes peuvent également être engagées à acquérir un programme de flux ou un événement pour lequel les avantages économiques attendus sont inférieurs à la valeur de l'engagement.

La perte de valeur du droit s'inscrit notamment dans le cas d'une diffusion improbable.

Dans tous les cas, les dépréciations sont appréciées et définies en concertation avec les directions des programmes des chaînes du Groupe, dans le cadre d'une revue de portefeuille, titre par titre, au regard des objectifs d'audience attachés à chaque programme et de la ligne éditoriale.

- Les "autres provisions pour charges" se rapportent à des coûts que le Groupe devrait supporter dans le cadre de l'exécution d'un contrat ou de ses obligations réglementaires et fiscales sans qu'à ce stade les sommes dues ne soient exigibles ou n'aient été exigées, notamment dans le cadre d'une procédure contentieuse ou judiciaire.
- Les montants reportés pour ces trois natures de provisions correspondent à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources futures pour le Groupe compte tenu des réclamations des plaignants, des jugements déjà prononcés le cas échéant ou de l'appréciation de la direction au regard d'expériences similaires et/ou des calculs réalisés par la direction financière.

Le Groupe considère que les échéances de décaissements liées à ces provisions s'inscrivent dans le cadre du cycle normal de l'exploitation du Groupe, ce qui justifie la classification de ces provisions en provisions courantes.

24. Engagements hors bilan et actifs / passifs éventuels

Achats de droits et engagements de coproductions (nets)

Ces engagements se rapportent principalement :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés ;
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés ;

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

Transport d'images, de signaux, location satellite et transpondeurs

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de diffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

Baux non résiliables

Ces engagements correspondent à des contrats de location immobilière signés, mais qui n'ont pas encore débuté, et qui ne sont donc pas enregistrés à l'actif et au passif dans l'état de la situation financière consolidée en application IFRS 16 - *Contrats de location*.

Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagements hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenu par les autres associés.

Ventes de droits

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 31 décembre 2019.

Contrats de diffusion

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/2019	Total 31/12/2018	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés						
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (bruts) ⁽¹⁾	245,3	215,4	126,3	587,0	669,9	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(11,4)	(9,5)	(47,5)	(68,4)	(69,3)	
Achats de droits audiovisuels et radio et engagements de coproductions (nets)	233,9	205,9	78,8	518,7	600,6	
Transport d'images, de signaux, location satellites et transpondeurs	35,4	33,9	0,1	69,3	74,4	Contrats signés
Baux immobiliers non résiliables	0,1	2,7	1,2	4,0	55,9	Baux
Responsabilité sur passif	-	0,2	0,2	0,4	0,2	
Autres	8,2	8,4	-	16,5	24,6	Contrats signés
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	277,5	251,2	80,2	608,9	755,8	
Engagements reçus						
Ventes de droits	15,5	10,2	-	25,8	28,4	Échéances annuelles
Contrats de diffusion	88,5	93,6	-	182,0	237,6	Contrats signés
Autres	5,9	-	-	5,9	4,7	
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	109,9	103,8	-	213,7	270,7	

⁽¹⁾ Le montant des engagements donnés sur les droits de diffusion des chaînes s'élèvent à 395,9 M€ au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 608,9 M€ contre 755,8 M€ au 31 décembre 2018.

Cette diminution des engagements donnés (- 146,9 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées ont diminué de 81,9 M€ par rapport au 31 décembre 2018 ; cette baisse est principalement liée aux achats de droits output deal ;
- la baisse de 51,9 M€ des engagements sur les baux immobiliers non résiliables, sous l'effet de l'application de la norme IFRS 16 (cf. note 4 - *Changements de méthode*) .

Au 31 décembre 2019, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 213,7 M€ contre 270,7 M€ au 31 décembre 2018.

Cette diminution des engagements reçus (-57,0 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- la baisse des contrats de distribution du Groupe avec ses principaux partenaires distributeurs, Altice-SFR, Bouygues Telecom, Free, Groupe Canal+ et Orange, renouvelés en 2018, en partie compensée par l'intégration des engagements du pôle Jeunesse TV.
- de la fin de l'engagement reçu d'Orange au titre de l'animation de la base d'abonnés et de la licence de marque « M6 Mobile » (-9,4 M€).

25. Parties liées

25.1. Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,26 %, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les

mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

25.2. Transactions avec les actionnaires

Emprunt auprès des actionnaires

Au 31 décembre 2019, un montant de 25,0 M€ est emprunté auprès de Bayard d'Antin.

En effet, aux termes d'une convention cadre de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision, dont la première mise en œuvre date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède pas 48 % des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions financières sont conformes aux conditions de marché. Par ailleurs le Groupe garde la possibilité de prêter

ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Le renouvellement de cette convention a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 29 octobre 2019 pour 12 mois.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision (décrite en note 20.3), le placement à Bayard d'Antin ne peut excéder un certain ratio des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Transactions courantes

	31/12/2019		31/12/2018	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services	10,7	0,5	8,0	1,2
Achats de biens et services	(25,9)	(1,3)	(24,4)	(1,2)

Les transactions courantes effectuées avec les actionnaires ont été conclues à des conditions normales de marché, étant précisé que les achats se rapportent essentiellement à des

programmes acquis auprès de sociétés de production détenues par RTL Group.

Les positions nettes au bilan résultant de ces ventes et achats sont les suivantes :

	31/12/2019		31/12/2018	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	3,1	0,3	3,9	0,6
Dettes	35,7	0,9	11,5	0,3

Opérations spécifiques

Le Groupe M6 a acheté à son actionnaire de référence, RTL Group, le Pôle Radio français (RTL, RTL2 et Fun Radio).

À la suite de cette acquisition deux contrats ont été conclus par le Groupe avec ses actionnaires au cours de l'exercice 2017. L'un porte sur la redevance de la marque RTL et le second est relatif à l'usage de la licence ondes longues.

25.3. Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises :

	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de biens et services	4,4	9,0
Achats de biens et services	(0,1)	(0,1)

Les ventes effectuées avec les coentreprises ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances	3,4	2,5
<i>dont financement</i>	0,8	0,3
Dettes	0,3	1,6
<i>dont financement</i>	0,2	1,6

Les créances relatives au financement sont constituées des quote-parts des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

Sur l'exercice 2019, le montant des dividendes reçus des coentreprises s'élève à 0,5 M€.

25.4 Transactions avec les entreprises associées

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les entreprises associées :

à 100 %	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de biens et services	0,6	1,3
Achats de biens et services	(0,0)	-

Les ventes effectuées avec les entreprises associées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Les positions nettes au bilan sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Créances	0,3	0,3
<i>dont financement</i>	0,3	0,3
Dettes	-	-
<i>dont financement</i>	-	-

Sur l'exercice 2019, le montant des dividendes reçus des entreprises associées s'élève à 1,4 M€.

25.4. Transactions avec les dirigeants

La rémunération versée au cours de l'année 2019 aux membres du Directoire représente un total de 5 039 342 € et se ventile en une part fixe pour 2 617 935 € et une part variable et exceptionnelle pour 2 421 407 €.

Au cours de l'année 2019, 75 000 actions de performance ont été attribuées aux membres du Directoire en juillet 2019. Aucune action a été livrée.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire ont droit à une indemnité légale de fin de carrière (cf. note 22).

Les membres du Conseil de Surveillance ont été rémunérés à hauteur de 233 186 €. En outre, les personnes physiques membres du Conseil de Surveillance ou représentant une personne morale membre du Conseil de Surveillance détenaient à titre personnel 15 500 actions du Groupe au 31 décembre 2019.

Les rémunérations globales allouées aux principaux dirigeants au titre de leurs fonctions dans le Groupe telles que visées par la norme IAS 24.17 sont les suivantes :

	31/12/2019	31/12/2018
Avantages à court terme		
Éléments de salaire	4,6	5,1
Autres avantages à court terme	0,0	0,0
Avantages à long terme		
Paielements fondés sur des actions	1,0	1,4
TOTAL	5,6	6,5

Une information détaillée sur les rémunérations figure par ailleurs en note 2.3 du document d'enregistrement universel.

26. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre des exercices 2019 et 2018 sont les suivants :

	EY				PWC				TOTAL			
	2019	2018	% 2019	% 2018	2019	2018	% 2019	% 2018	2019	2018	% 2019	% 2018
Audit												
Commissariat aux comptes, certification des comptes												
individuels et consolidés	0,4	0,3	100%	98%	0,4	0,4	100%	100%	0,8	0,7	100%	99%
Métropole Télévision	0,1	0,1	24%	32%	0,1	0,1	23%	22%	0,2	0,2	23%	26%
Filiales intégrées globalement	0,3	0,2	76%	66%	0,3	0,3	77%	78%	0,6	0,5	77%	73%
Autres services	0,0	0,0	0%	2%	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	1%
Métropole Télévision	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	0%
Filiales intégrées globalement	0,0	0,0	0%	2%	0,0	0,0	0%	0%	0,0	0,0	0%	1%
TOTAL	0,4	0,3	100%	100%	0,4	0,4	100%	100%	0,8	0,7	100%	100%
TOTAL en %	48%	41%			52%	59%						

27. Événements post clôture

À la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2020 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur

la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

28. Périmètre

			31/12/2019		31/12/2018	
Société	Forme	Activité	% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
TELEVISION						
Métropole Télévision - M6 89 avenue Charles de Gaulle - 92575 Neuilly-sur-Seine cedex	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SAS	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Ctzar	SAS	Agence spécialisée dans le marketing d'influence	51,00 %	IG	51,00%	IG
Sociaddict	SAS	Agence spécialisée dans le marketing d'influence	51,00 %	IG	51,00%	IG
Wild Buzz Agency	SAS	Société d'événementiel	40,00 %	ME	-	
M6 Thématique	SAS	Holding des chaînes TNT en clair et payantes	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SAS	Chaîne en clair W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Génération - 6Ter	SAS	Chaîne en clair 6TER	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication - M6 Music	SAS	Chaîne payante M6 Music	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SAS	Chaîne payante Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sedi TV - Téva	SAS	Chaîne payante Téva	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Extension TV - Série Club	SAS	Chaîne payante Série Club	50,00 %	ME	50,00 %	ME
Jeunesse TV	SAS	Chaîne gratuite Gulli	100,00 %	IG	-	-
Jeunesse Thématiques	SAS	Chaînes payantes jeunesse	100,00 %	IG	-	-
LTI Vostok	SARL	Chaîne russe Tiji Russie	100,00 %	IG	-	-
SNDA	SAS	Distribution de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Bedrock (ex-M6 Distribution)	SAS	Plateforme technique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Distribution Digital	SAS	6Play	100,00 %	IG	-	-
M6 Shop	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Salto	SNC	Plateforme OTT française	33 ^{1/3} %	ME	-	-
Salto Gestion	SAS	Holding de la plateforme OTT française	33 ^{1/3} %	ME	-	-
POLE RADIO						
ID (Information et Diffusion)	SARL	Société de production	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SERC - Fun Radio	SA	Radio musicale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Canal Star	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sprgb Sarl	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Commuunication A2B	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Gigasud sarl	SARL	Station locale Fun Radio	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Sodera - RTL 2	SA	Radio musicale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Média Stratégie	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
FM Graffiti	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Radio Golfe	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Radio Porte Sud	SARL	Station locale RTL2	100,00 %	IG	100,00 %	IG
RTL France Radio	SAS	Radio RTL	100,00 %	IG	100,00 %	IG
PRODUCTION ET DROITS AUDIOVISUELS						
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
GM6 - Golden Network	SAS	Production et édition digitale	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	-	F	100,00 %	IG
Les Films de la Suane	SARL	Production / exploitation de droits audiovisuels	-	F	100,00 %	IG
SNC Catalogue MC	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	-	F	100,00 %	IG
SNC Audiovisuel FF	SAS	Production / exploitation de droits audiovisuels	-	F	100,00 %	IG
DIVERSIFICATIONS						
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Entertainment et exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Digital Services	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Elephorm	SAS	Société internet	34,00%	ME	34,00%	ME
M6 Hosting	SAS	Hébergement web et infogérance	100,00 %	IG	100,00 %	IG
QuickSign	SAS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	23,90%	ME	24,14%	ME
Panora Services	SAS	Comparateur de banques en ligne	50,00 %	ME	50,00 %	ME
M6 Créations	SAS	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG

Société	Forme	Activité	31/12/2019		31/12/2018	
			% de contrôle	Méthode de consolidation	% de contrôle	Méthode de consolidation
Stéphane Plaza France	SAS	Promotion immobilière	49,00 %	ME	49,00 %	ME
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	-	-	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Joikka	SAS	Vente à distance de bijoux	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Luxview	SAS	E-commerce	100,00 %	IG	95,56 %	IG
Optilens	SPRL	E-commerce	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Best of TV	SAS	Commerce de gros	51,00 %	IG	51,00 %	IG
Best of TV Benelux	SPRL	Commerce de gros	100,00 %	IG	100,00 %	IG
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilière 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Immobilière M6	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusion	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SASU	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND USA	INC	Holding activité droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND Films	LLC	Développement d'œuvres cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE						
iGraal	SAS	Société internet	100,00 %	IG	51,00 %	IG
PARTICIPATIONS CÉDÉES OU DECONSOLIDÉES						
Life TV	SA	Chaîne TNT	12,50%	-	33,33 %	ME
6&7	SAS	Société de production et d'éditions musicales	-	-	49,00 %	ME

IG : Intégration globale
ME : Mise en équivalence
F : Fusion

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société " ad hoc ".